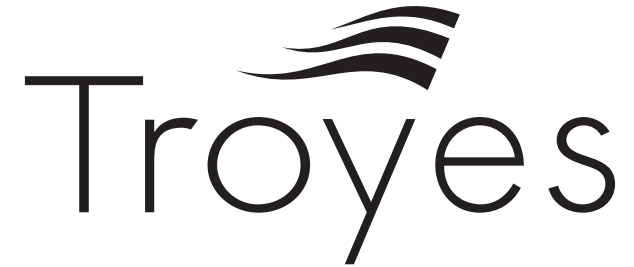


Rapport de présentation

Budget primitif 2014

Troyes





Budget primitif 2014

Rapport de présentation

Sommaire

	Page
Exposé introductif	1
Présentation générale des équilibres financiers	3
1 - Produits fiscaux	7
2 - Charge de la dette	9
3 - Détermination du résultat prévisionnel	13
4 - Détermination du besoin de financement	17
Présentation fonctionnelle	19
1 - Animation de la cité, culture, patrimoine historique et édifices classés, relations avec les associations, vie étudiante et enseignement supérieur	21
2 - Affaires sociales	33
3 - Environnement, développement durable	41
4 - Promotion de la ville, tourisme, politique des labels, relations internationales	59
5 - Déplacements urbains, circulation, voirie, maintenance des bâtiments communaux, stationnement	67
6 - Enseignement, jeunesse, conseil municipal jeunes	81
7 - Politique des quartiers et de proximité, conseils de quartiers, services aux habitants	89
8 - Sports et loisirs	99
9 - Protection et gestion animale – Foire de mars	107
10 - Urbanisme, renouvellement urbain	115
11 - Requalification des espaces publics	127
12 - Prévention	129
13 - Commerce, artisanat	137
14 – Economie, emploi, relations avec les entreprises	147
15 - Services généraux - finances, commande publique, protocole, police municipale	155
Equilibre général	169
1 - Récapitulation par commission	171
2 - Autres mouvements comptables	173
3 - Equilibre général	175

EXPOSE INTRODUCTIF

Comme les années précédentes, le document technique réglementaire, établi selon les normes de l'instruction budgétaire et comptable M14, est accompagné d'un **rapport de présentation détaillé** destiné à améliorer la lecture et à commenter les différentes propositions budgétaires figurant au Budget Primitif pour 2014. Les informations reprises s'appuient sur les éléments conjoncturels et prévisionnels exposés lors du Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) au cours de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2013. Le rapport présenté contribue à apporter toutes les explications utiles à l'Assemblée délibérante sur les politiques publiques qui seront mises en œuvre et les programmes d'investissements inscrits au titre de l'exercice à venir.

Dans un premier temps, le rapport s'attache à la **présentation générale des équilibres financiers** découlant du Budget Primitif 2014, avec, au préalable, le rappel des objectifs que s'est fixée la Majorité municipale depuis le début du mandat. Cette partie est l'occasion d'aborder les éléments constitutifs des produits fiscaux (Tableau A1) et de la charge de la dette (Tableau A2). Elle présente également les modalités de détermination du résultat prévisionnel (Tableau A3) ainsi que celle du besoin de financement de l'exercice 2014 (Tableau A4).

Cette présentation des principaux équilibres financiers faite, la deuxième partie du rapport de présentation **détaille les inscriptions budgétaires** proposées par les différentes commissions municipales **dans chacun des secteurs fonctionnels**, à la fois en fonctionnement et en investissement et dans le cadre des différents budgets concernés : Budget Principal, Budgets annexes du Patrimoine industriel et du Stationnement payant. Les différentes fiches argumentaires présentées par chaque Maire Adjoint compétent et les tableaux de synthèse joints permettent de détailler les inscriptions budgétaires proposées dans le Budget Primitif pour 2014 et d'établir la comparaison avec le Budget de l'année précédente pour lequel les montants votés en 2013 sont rappelés.

La dernière partie du rapport de présentation, après avoir décrit l'ensemble des mouvements réels (Tableaux D1 et D2) et comptables affectant, tant en dépenses qu'en recettes les deux sections de fonctionnement et d'investissement, conclut sur la **formation de l'équilibre général du Budget** (Tableau D3), Budgets annexes inclus.

Une fois cette présentation d'ensemble faite, **les crédits sont votés par nature**, conformément à la réglementation en vigueur et à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2008.

**PRESENTATION GENERALE
DES EQUILIBRES FINANCIERS**

Lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2014 faite en séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2013, il a été rappelé que le Budget pour 2014 constituera le dernier budget de la mandature 2008-2014 et qu'à ce titre, il s'inscrirait logiquement, comme ceux des années précédentes, dans la continuité des objectifs budgétaires et financiers fixés par la Majorité municipale dans le Plan d'Action Municipale (P.A.M.), à savoir :

- **La décision de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale** afin de maintenir ces derniers à leur niveau de 1999 et de préserver le pouvoir d'achat des Troyens et des Troyennes ;
- **La poursuite de la politique de désendettement** engagée depuis 2005 en ajustant le recours à emprunt aux besoins de financement de la Ville ;
- **Le maintien de l'inscription d'un autofinancement net de 1 000 000 €**, équivalent à celui figurant depuis plusieurs années dans le Budget, rendu possible grâce au travail d'optimisation engagé sur l'organisation des services et les moyens qui leur sont affectés ;
- **La poursuite du programme d'investissements pluriannuels** inscrit au P.A.M. conjuguant l'entretien du patrimoine communal, la création de nouveaux équipements publics et une intervention soutenue sur les espaces publics.

Il a par ailleurs été indiqué que le projet de Budget pour 2014 devrait également tenir compte des éléments de contexte nationaux marqués par la diminution historique des dotations de l'Etat liée à la participation des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics mais aussi par les réformes annoncées comme celle sur les rythmes scolaires ou encore la hausse des taux de TVA dès le 1^{er} janvier 2014 dont les effets, à la fois sur l'organisation de la collectivité et sur son Budget, ont dû être anticipés lors de l'élaboration du Budget Primitif.

Ce rappel des éléments apportés lors du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2014 fait, et préalablement à la présentation fonctionnelle de l'ensemble des secteurs par les Adjointes compétents, la suite du rapport présente à travers différents tableaux d'analyse, l'incidence du respect des principes financiers précités sur les grands équilibres financiers de la Ville.

A1 - PRODUITS FISCAUX

Montants exprimés en Euros

LIBELLES	PREVU BP 2013			PROJET 2014		
	BASES D'IMPOSITION	TAUX	PRODUIT	BASES ESTIMEES	TAUX	PRODUIT
1 - PRODUIT DES IMPOTS LOCAUX			27 882 310			28 802 000
- Taxe d'habitation	69 692 230	18,15%	12 649 140	71 850 600	18,15%	13 040 884
- Taxe foncière bâtie	62 390 340	24,36%	15 198 287	64 560 736	24,36%	15 726 995
- Taxe foncière non bâtie	199 900	17,45%	34 883	195 533	17,45%	34 121
2 - COMPENSATIONS DE L'ETAT			2 191 680			2 043 407
- Taxe d'habitation			1 439 590			1 445 135
- Taxe foncière bâtie			294 350			257 807
- Taxe professionnelle			457 740			340 465
3 - TOTAL GENERAL			30 073 990			30 845 407 <i>2,6%</i>
POUR INFORMATION	ATTENDU 2013 (ref : état 1288 M 2013)			PROJET 2014		
			PRODUIT			PRODUIT
1 - PRODUIT DES IMPOTS LOCAUX			28 234 492			28 802 000 <i>2,01%</i>
2 - COMPENSATIONS DE L'ETAT			2 174 020			2 043 407 <i>-6,01%</i>
3 - TOTAL GENERAL			30 408 512			30 845 407 <i>1,44%</i>

TABLEAU A1 – PRODUITS FISCAUX

L'analyse des produits fiscaux ou assimilés, représentant l'une des principales ressources de la Ville, fait l'objet du premier tableau (A1) présenté.

❶ Les recettes fiscales attendues au titre des **impôts locaux** sont estimées à **28 802 000 €** contre 28 234 492 € attendus en 2013 (hors rôles supplémentaires), soit une évolution de **2,01%**.

Comme rappelé précédemment, le maintien des taux de la fiscalité locale à leur niveau de 1999 pour une année supplémentaire fait reposer sur le seul « effet bases » l'évolution des produits fiscaux observée en 2014, à savoir :

- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales dont le coefficient a été fixé par la loi du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 (article 86) à 1,009 pour 2014, contre 1,018 en 2013, et correspondant à une hausse de 0,9 % des bases d'imposition des taxes d'habitation et foncières ;
- La variation physique de l'assiette fiscale, fonction notamment du nombre de constructions nouvelles sur la commune ou au contraire des démolitions.

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2014 n'étant notifiées par les services de l'Etat qu'au cours du 1^{er} trimestre 2014, l'évolution du produit fiscal tient compte plus particulièrement de la variation nominale des bases.

❷ S'agissant des **compensations d'exonérations de fiscalité directe locale versées par l'Etat**, le produit prévisionnel est affiché à **2 043 407 €**, en baisse de 6,01% par rapport à 2013, certaines d'entre elles, et plus particulièrement celles liées à la taxe foncière sur les propriétés bâties, jouant, depuis plusieurs années, le rôle de variable d'ajustement des concours financiers dans l'enveloppe normée de l'Etat aux collectivités locales.

Dans ces conditions, le montant total des produits fiscaux inscrit pour 2014 s'élève à **30 845 407 €**, contre 30 408 512 € attendus en 2013, soit une hausse de **1,44%**.

A2 - CHARGE DE LA DETTE - BUDGET PRINCIPAL

Montants exprimés en Euros

LIBELLES	RAPPEL 2013 (au 01/01/13)	PROJET 2014 (au 01/01/14)	EVOLUTION
I - DETTE EN CAPITAL AU 1° JANVIER (a)	65 834 862	62 804 989	- 4,6%
DETTE EN CAPITAL AU 31 DECEMBRE (b)	62 804 989	61 786 989	- 1,6%
écart théorique fin 2014 par rapport au CA 2012 (situation au 01/01/2013)		-4 047 873	- 6,1%
pour info : écart théorique fin 2014 par rapport au CA 2005 (début politique de désendettement)		-17 873 011	- 22,4%
II - CHARGE BRUTE ANNUELLE	10 079 873	9 895 980	- 1,8%
1 - FRAIS FINANCIERS	2 050 000	1 877 980	- 8,4%
- Intérêts des emprunts	2 000 000	1 827 980	
- Intérêts des autres dettes	50 000	50 000	
2 - REMBOURSEMENT DE CAPITAUX	8 029 873	8 018 000	- 0,1%
- Etablissements de crédit	8 026 418	8 014 500	
- Autres emprunts	3 455	3 500	
III - PRODUITS EN ATTENUATION	224 630	222 900	- 0,8%
- Intérêts budgets annexes	41 550	33 600	
- Capitaux budgets annexes	183 080	189 300	
IV - CHARGE NETTE (II - III)	9 855 243	9 673 080	- 1,8%
(a) Dette au 01/01/2013 = au 31/12/2012 = CA 2012			
(b) Dette au 31/12/2013 = dette avec réalisation emprunts sur 2013			
<u>Pour mémoire : stock global de dette (budgets principal et annexes)</u>			
- Dette en capital au 1er janvier (a)	71 298 049	68 097 069	
- Dette en capital au 31 décembre (b)	68 097 069	66 900 413	
écart théorique fin 2014 par rapport au CA 2012 (situation au 01/01/2013)		-4 397 636	- 6,2%
pour info : écart théorique fin 2014 par rapport au CA 2005 (début politique de désendettement)		-12 759 587	- 16,0%

TABLEAU A2 – CHARGE DE LA DETTE

① Encours de dette du budget principal

Le besoin définitif d'emprunt nouveau pour 2013 peut être arrêté au 31 décembre 2013 à 5 000 000 €, contre 7 000 000 € estimés au moment du vote du Budget pour 2013, conformément au niveau du besoin de financement des investissements. Dans ces conditions, l'**encours de dette** du Budget Principal s'établira **fin 2013** à **62 804 989 €**.

La capacité de financement prévisionnelle pour 2014 permettra cette année encore la mise en œuvre d'un programme d'investissement conséquent, assis à la fois sur des opérations spécifiques, qu'elles concernent la **poursuite des opérations en cours** mais aussi le **lancement d'opérations nouvelles**. Parallèlement, la Collectivité poursuivra en les accentuant les efforts ciblés en faveur de l'**entretien et de la maintenance du patrimoine communal**, destinés à le préserver et à réduire le risque d'interventions plus lourdes liées à d'éventuels défauts d'entretien. L'inscription des différentes lignes de crédits en investissement pour 2014 permet ainsi à la Ville de poursuivre le programme soutenu des investissements lancés depuis le début du mandat avec pour objectifs d'améliorer la qualité des équipements et des services aux habitants et d'accroître par la même occasion l'attractivité de la Ville ainsi que son image auprès des différents usagers ou visiteurs.

Pour 2014, le financement complémentaire par emprunt susceptible de compléter la capacité d'autofinancement dégagée par la Ville est estimé à **7 000 000 €**, ce montant contribuant à la maîtrise de son besoin de financement par emprunt sur le dernier exercice du mandat, conformément aux objectifs de désendettement figurant dans le P.A.M.

Dans ces conditions, le **flux net d'endettement** sur 2013 et 2014 sera respectivement de - 1 030 000 € et - 1 018 000 €, soit **- 2 048 000 €**.

② Encours global de dette

L'encours global de la dette intègre le stock d'emprunts du Budget Principal comprenant ceux affectés aux Budgets Annexes et ceux souscrits directement par le Budget Annexe du stationnement payant, sur les exercices 2006 et 2007, pour le financement du parking Cathédrale. L'encours total de dette de la Ville s'élèvera ainsi à **68 097 069 €** au 1^{er} janvier 2014, soit à la fin de cette année un encours théorique de **66 900 413 €**.

Ainsi, sur l'ensemble des budgets, le désendettement serait de **12 759 587 €** représentant une **baisse de 16,0 %** entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2014. En termes de méthode, le travail d'analyse financière conduit néanmoins généralement à retraiter les données des Budgets Annexes identifiés à part, ces derniers devant par nature s'auto-équilibrer ou s'autofinancer, pour ne retenir que celles du Budget Principal.

③ Charge de la dette

L'analyse de la charge brute de la dette fait apparaître une diminution par rapport au Budget Primitif de 2013, celle-ci étant ramenée de 10 079 973 € à moins de 10 millions d'euros au 1^{er} janvier 2014 (**9 895 980 €**), en raison d'une anticipation à la baisse concernant les intérêts d'emprunts payés par la Collectivité, dans le contexte des marchés financiers qui demeure favorable aux choix de taux opérés par la Ville. Au regard des prévisions de croissance, la majorité des opérateurs de marché anticipe en effet au mieux une stabilité des taux directeurs dans les mois à venir voire une légère baisse en fonction de la conjoncture économique actuelle. Dans ces conditions, les taux interbancaires devraient rester bas en 2014.

Les produits en atténuation (annuités d'emprunts liés aux Budgets Annexes) sont affichés quant à eux en diminution de 0,8 %, en raison de la poursuite de l'extinction de l'encours de dette des Budgets Annexes.

Au final, la charge nette de la dette du Budget Principal s'élève à **9 673 080 €**.

A3 - DETERMINATION DU RESULTAT PREVISIONNEL

(d'après les tableaux III.A1 et III.A2 du document technique du budget)

Montants exprimés en Euros

LIBELLES	RAPPEL BUDGET 2013	PROJET BUDGET 2014	EVOLUTION 2014/2013
I - RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT	78 370 850	80 580 350	2,8%
1 - RESSOURCES FISCALES	41 862 130	42 979 660	2,7%
- dont : impôts locaux	27 882 310	28 802 000	3,3%
autres impôts et taxes	13 979 820	14 177 660	1,4%
2 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	28 954 080	29 615 310	2,3%
- dont : dotations	23 851 400	24 180 460	1,4%
subventions et participations	5 102 680	5 434 850	6,5%
3 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	6 362 860	6 729 900	5,8%
4 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 191 780	1 255 480	5,3%
II - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	67 562 330	69 886 490	3,4%
1 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 009 435	16 640 360	3,9%
- dont énergie	4 988 720	5 045 930	1,1%
2 - FRAIS DE PERSONNEL	42 658 980	44 264 370	3,8%
3 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 893 915	8 981 760	1,0%
A - EXCEDENT BRUT COURANT	10 808 520	10 693 860	-1,1%
III - OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	304 600	407 770	33,9%
1 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	382 950	493 950	29,0%
dont : mouvements réels	124 950	65 150	-47,86%
mouvements d'ordre	258 000	428 800	66,20%
2 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-78 350	-86 180	10,0%
dont : mouvements réels	-78 350	-86 180	9,99%
B - EPARGNE DE GESTION (A+ III)	11 113 120	11 101 630	-0,1%
IV - OPERATIONS FINANCIERES	-2 008 200	-1 844 130	-8,2%
1 - PRODUITS FINANCIERS	41 800	33 850	-19,0%
2 - CHARGES FINANCIERES	-2 050 000	-1 877 980	-8,4%
C - EPARGNE BRUTE (B+ IV)	9 104 920	9 257 500	1,7%
V - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-2 174 480	-2 733 200	25,7%
D - RESULTAT PREVISIONNEL (C+V)	6 930 440	6 524 300	-5,9%

TABLEAU A3 – DETERMINATION DU RESULTAT PREVISIONNEL

S'appuyant sur la méthode de l'analyse financière des soldes intermédiaires de gestion (SIG), le **tableau A3** détaille les principaux mouvements, tant en dépenses qu'en recettes, qui caractérisent le Budget de 2014, en comparaison avec le Budget de 2013, permettant de déterminer le montant du **résultat prévisionnel de l'exercice**.

❶ **Le montant des ressources de fonctionnement** est affiché à **80 580 350 €** contre 78 370 850 € en 2013, soit une hausse de **2,8 %**.

Cette évolution s'explique par celle des principales composantes des recettes de fonctionnement de la Ville suivantes :

Le **produit des impôts locaux** est ainsi affiché en hausse de **3,3%**, cette évolution résultant uniquement, comme évoqué précédemment, de la variation globale des bases d'imposition, comprenant la valorisation forfaitaire annuelle et physique de ces dernières. Pour 2013, les produits estimés initialement à 27 882 310 € au Budget Primitif sont attendus à 28 234 492 €, contre un montant prévisionnel estimé en 2014 à **28 802 000 €**.

Malgré le contexte des dotations de l'Etat aux collectivités locales décrit préalablement, les **dotations et participations** sont annoncées **en hausse de 2,3 % (29 615 310 €)**, en raison du dynamisme caractérisant l'évolution prévisionnelle de la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.), affichée à 5 320 000 € contre 4 355 000 € en 2013 et de celle de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube. A contrario, la dotation forfaitaire (15 550 000 € contre 15 975 000 € en 2013) ainsi que d'autres dotations (dotation unique de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) et les allocations compensatrices de fiscalité (2 043 420 € contre 2 191 680 € en 2013), représentant près de 60% du total des dotations et participations, sont affichées en baisse.

Les **produits des services et du domaine**, qui regroupent notamment les redevances d'occupation du domaine public communal et les droits d'entrée dans les différents équipements publics passent de 6 362 860 € à **6 729 900 € (+5,8 %)**, en raison principalement des recettes attendues de la fréquentation de l'Espace Argence et de la redevance acquittée par l'E.P.A. « La Maison du Boulanger – Centre Culturel » au titre de l'occupation des théâtres de la Ville, contre + 4,6% sans ces dernières.

Les autres produits de gestion sont affichés en hausse à **1 255 480 €**, soit +5,3 % anticipant une légère hausse des recettes liées à l'occupation du patrimoine loué par la Ville.

➊ **Les charges de fonctionnement** sont affichées en hausse de **3,4 %**, passant de 67 562 330 € en 2013 à **69 886 490 €** en 2014.

Cette évolution s'explique par celle des principales composantes des dépenses de fonctionnement de la Ville suivantes :

Concernant en premier lieu les **charges à caractère général**, ces dernières intègrent notamment les dépenses d'énergie de la Collectivité, qu'il s'agisse des fluides, du carburant ou des maintenances diverses destinées au fonctionnement des services municipaux et à l'entretien du patrimoine communal. Ces charges, prenant en compte l'augmentation prévisionnelle des coûts de l'énergie ainsi que les révisions contractuelles des engagements pris sur marchés, sont affichées à **16 640 360 €**, contre 16 009 435 € en 2013, soit **+3,9%**.

Ce poste comprend notamment un crédit de 1 704 930 € pour le poste « Energie – Electricité » et 1 774 250 € au titre du chauffage urbain. Les crédits destinés aux frais de nettoyage des locaux représentent environ 1 040 000 €, intégrant les coûts issus du nouveau marché de prestations ainsi que l'ouverture de nouveaux équipements communaux. Les taxes foncières payées par la Collectivité s'élèvent quant à elles à 288 000 €.

Les **frais de personnel** affichent une augmentation de **3,8 %** passant de 42 658 980 € en 2013 à **44 264 370 €** en 2014. Cette évolution intègre la hausse obligatoire liée à la réforme statutaire intervenue en 2013 et entraînant une revalorisation des cotisations payées par la Ville aux caisses de retraite notamment. Elle prend également en compte la reprise de 5,3 postes relevant du C.M.A.S. dans les effectifs de la Ville au 1^{er} janvier 2014 ainsi que l'incidence de la réforme des rythmes scolaires. Après retraitement de ces évolutions, le chapitre des dépenses de personnel passerait à périmètre constant (hors transfert, reprise de personnels et dispositions réglementaires obligatoires) de 42 658 980 € à **42 659 000 €** en 2014, soit une hausse de **1,2 %**.

Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **8 981 760 €** contre 8 893 915 € en 2013, soit une hausse de **1 %**. Ce poste de dépenses intègre, outre les subventions versées au secteur associatif (3 369 370 €), les contributions dont bénéficient les deux établissements publics (« La Maison du Boulanger » et le C.M.A.S.). Il prend par ailleurs en compte l'augmentation des charges liée à la réforme des cotisations des élus locaux.

③ Par la suite, l'**excédent brut courant**, calculé par la différence entre les ressources et les charges de fonctionnement, est affiché dans ces conditions à **10 693 860 €** en 2014, en légère baisse par rapport à 2013 (10 808 520 €), soit **-1,1 %**). Après imputation des mouvements exceptionnels (**407 770 €**), l'épargne de gestion se situe à un niveau stable par rapport à 2013, soit **11 101 630 € (- 0,1%)**. Compte tenu du contexte sur les marchés financiers décrit préalablement, l'incidence des charges d'intérêts entraîne une diminution du montant des opérations financières de **8,2 %** portant l'**épargne brute** à **9 257 500 €**, en hausse de **1,7 %** par rapport au Budget Primitif 2013.

Enfin, déduction faite des dotations aux amortissements (**2 733 200 €**), le **résultat prévisionnel de l'exercice** ressort à **6 524 300 €**, contre 6 930 440 € en 2013.

A4 - DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT

(d'après les tableaux III.B1 du document technique du budget)

Montants exprimés en Euros

DESIGNATION	RAPPEL BUDGET 2013	PROJET BUDGET 2014	DESIGNATION	RAPPEL BUDGET 2013	PROJET BUDGET 2014
A - DEPENSES			B - RECETTES		
I - CONSTITUTION D'IMMOBILISATIONS	17 675 470	15 534 130	I - RESSOURCES PROPRES DEFINITIVES	9 675 470	7 534 130
BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES	2 054 330	4 081 555	DOTATIONS	3 523 000	3 550 000
<i>dont : immobilisations incorporelles</i>	<i>280 300</i>	<i>490 160</i>	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 052 470	2 969 830
<i>immobilisations corporelles</i>	<i>1 774 030</i>	<i>3 591 395</i>	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 100 000	1 014 300
TRAVAUX EN COURS	13 589 600	9 934 670			
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	2 031 540	1 517 905	II - IMMOBILISATIONS FINANCIERES	183 080	189 300
			RECouvreMENTS DE CREANCES	183 080	189 300
II - MOUVEMENTS DE DETTE	8 065 000	8 033 000	III - MOUVEMENTS DE DETTE	7 035 000	7 015 000
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	8 030 000	8 018 000	AUGMENTATION DES EMPRUNTS ET	7 000 000	7 000 000
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	35 000	15 000	AUTRES DETTES FINANCIERES	35 000	15 000
			DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS		
III - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 350 000	4 065 000	IV - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 350 000	4 065 000
AMENAGEMENT AVENUES CHOMEDEY VANIER	1 350 000	3 330 000	AMENAGEMENT AVENUES CHOMEDEY VANIER	1 350 000	3 330 000
AMENAGEMENT PISTES CYLCABLES		735 000	AMENAGEMENT PISTE CYLCABLES		735 000
IV - OPERATIONS D'ORDRE	5 035 240	428 800	V - OPERATIONS D'ORDRE	6 951 720	2 733 200
OPERATIONS PATRIMONIALES	4 777 240	428 800	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 777 240	
CHARGES TRANSFEREES	258 000		CHARGES TRANSFEREES	153 000	200 000
			AMORTISSEMENTS	2 021 480	2 533 200
A - MONTANT DES DEPENSES	32 125 710	28 060 930	B - MONTANT DES RECETTES	25 195 270	21 536 630
		-12,7%			-14,5%
			C - BESOIN DE FINANCEMENT (A - B)	6 930 440	6 524 300

TABLEAU A4 – DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT

Le résultat en fonctionnement de l'exercice dégagé précédemment doit être rapproché du besoin de financement des opérations d'investissement avec lequel il doit être conforme, ce que retrace le **tableau A4**.

❶ Les **dépenses d'investissement** sont affichées à hauteur de **28 060 930 €** et comprennent :

- les **constitutions d'immobilisations** pour **15 534 130 €**, nécessaires pour la poursuite des opérations annoncées dans le Plan d'Action Municipale, dont **4 081 555 €** pour l'acquisition de biens meubles et immeubles, **9 934 670 €** pour les opérations de travaux de construction et de réhabilitation et **1 517 905 €** pour le versement de subventions d'équipement.
- les **mouvements de dette**, pour **8 033 000 €** dont **8 018 000 €** au titre du remboursement de capital des emprunts.
- les **opérations pour compte de tiers** pour **4 065 000 €**, dans le cadre des conventions de prestations de services avec le Grand Troyes concernant l'aménagement des avenues Chomedey et Vanier (3 330 000 €) et de pistes cyclables (735 000 €).

❷ Les **recettes d'investissement** sont quant à elles estimées à **21 536 630 €** et sont constituées pour partie des dotations et subventions d'investissement qui forment les ressources propres définitives, pour un montant total de **7 534 130 €**.

S'ajoutent à ces ressources propres les recouvrements de créances (**189 300 €**) provenant exclusivement des Budgets Annexes, ainsi que les mouvements de dette dont le programme annuel d'emprunts nouveaux est arrêté à **7 000 000 €**, au même niveau que celui inscrit initialement au Budget Primitif 2013. Ainsi, compte tenu des amortissements d'emprunt affichés en 2014 (**8 018 000 €**), le flux net s'établit sur l'exercice à **- 1 018 000 €**, **confirmant par conséquent la volonté de la Ville à poursuivre son désendettement**.

Enfin, les recettes attendues du Grand Troyes dans le cadre des conventions visées ci-dessus sont inscrites pour un montant équivalent aux dépenses, soit **4 065 000 €**.

Le **besoin de financement**, qui correspond à la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement, s'établit dans ces conditions à **6 524 300 €**, ce montant étant égal au résultat prévisionnel de l'exercice.

PRÉSENTATION FONCTIONNELLE

**1 – ANIMATION DE LA CITE, CULTURE,
PATRIMOINE HISTORIQUE ET EDIFICES CLASSES,
RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS,
VIE ETUDIANTE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Les orientations du Budget 2014 s'inscrivent dans la continuité des actions engagées depuis le début du mandat.

Afin de répondre de manière satisfaisante à l'accueil des publics dans les établissements culturels et les bâtiments patrimoniaux, la Collectivité poursuit son effort de réhabilitation. Conformément aux engagements pris dans le cadre de la validation du Projet Scientifique et Culturel, le Pôle muséal demeure une priorité, que ce soit en matière de programmation culturelle ou d'investissements.

Concernant l'enseignement culturel, après la mise en œuvre du dispositif « Orchestres en Quartiers » les années précédentes, trois axes seront développés par l'équipe pédagogique du Conservatoire : en premier lieu, l'encouragement des pratiques amateurs (près de 17% des élèves sont inscrits en parcours non diplômant), en deuxième lieu, l'ouverture d'une classe d'éveil pour les plus jeunes dès quatre ans et enfin l'ouverture d'un département consacré aux musiques actuelles avec la mobilisation de 8 professeurs. A ce titre, le Conservatoire aura un rôle clef dans le Schéma d'Orientation de développement des Lieux de Musiques Actuelles (S.O.L.I.M.A.) qui sera mis en place avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs du territoire autour d'un projet concerté. L'ouverture de la Chapelle Argence depuis mai 2013 permettra de concrétiser les attentes de chaque acteur du dispositif.

De même, les équipes professionnelles des établissements d'enseignement culturel et des lieux de diffusion intensifient leurs actions, en partenariat avec l'Etablissement Public Administratif (E.P.A.) « La Maison du Boulanger Centre culturel », afin de proposer aux Troyens des projets culturels fédérateurs, transversaux et populaires.

L'effort de valorisation du patrimoine se retrouvera également dans les moyens mobilisés au bénéfice des édifices classés, avec la problématique réelle d'une dégradation accélérée que la Ville souhaite juguler par un programme de maintenance adapté.

Enfin, l'animation de la Cité ne pouvant se faire sans l'activité du tissu associatif, la Maison des Activités Schuman et la Maison des Associations Pasteur sont des exemples concrets de la volonté de la Collectivité de soutenir les bénévoles qui œuvrent au quotidien.

**B1 - ANIMATION DE LA CITE, CULTURE, PATRIMOINE HISTORIQUE ET EDIFICES CLASSES,
RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS, VIE ETUDIANTE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2013			PROJET BUDGET 2014		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
ECOLE DES BEAUX ARTS	30 990	49 000	18 010	31 000	49 000	18 000
CONSERVATOIRE	109 240	607 500	498 260	108 810	541 000	432 190
HARMONIE MUNICIPALE	39 650	18 000	- 21 650	39 550	18 250	- 21 300
MUSEES	334 000	201 000	- 133 000	359 800	231 000	- 128 800
sous-total	513 880	875 500	361 620	539 160	839 250	300 090
PROMOTION DE LA CITE	2 969 180		- 2 969 180	3 004 150		- 3 004 150
ESPACE ARGENCE	69 330	175 000	105 670	74 480	275 000	200 520
sous-total	3 038 510	175 000	- 2 863 510	3 078 630	275 000	- 2 803 630
MONUMENTS HISTORIQUES	46 250		- 46 250	70 250		- 70 250
VIE ASSOCIATIVE	47 140	33 500	- 13 640	53 320	34 000	- 19 320
VIE ETUDIANTE	156 440	28 500	- 127 940	155 990	28 500	- 127 490
TOTAUX	3 802 220	1 112 500	- 2 689 720	3 897 350	1 176 750	- 2 720 600
écart 2014 / 2013				95 130	64 250	- 30 880
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>188 200</i>		<i>- 188 200</i>	<i>177 820</i>		<i>- 177 820</i>

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

3 897 350 €

❶ Etablissements d'enseignement artistique et pôle muséal :

539 160 €

Une enveloppe de **539 160 €** est réservée au fonctionnement des établissements d'enseignement artistique et au Pôle muséal afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les élèves du Conservatoire et de l'Ecole des Beaux-Arts, ou encore les visiteurs des musées troyens.

Le **Conservatoire poursuit sa politique de démocratisation** impulsée en début de mandat, et qui porte ses fruits avec un nombre d'inscriptions exceptionnel de 1010 élèves au titre de l'année scolaire en cours, permettant une légère hausse des recettes liées aux frais d'inscriptions (252 000 €). Toutefois, cette augmentation ne permet pas de compenser la baisse de la dotation de l'Etat qui a chuté de près de 50 % en deux exercices budgétaires (75 000 € attendus en 2014 contre 152 000 € en 2012). Cependant, la Collectivité maintient son effort avec **108 810 €** de dépenses afin de satisfaire les usagers et poursuivre les actions lancées.

Concernant le Pôle muséal, les équipes des musées d'art et d'histoire seront mobilisées pour l'achèvement du récolement décennal des collections. Le **Musée d'Art Moderne proposera deux expositions d'envergure** qui auront pour thématique la tapisserie après un accent mis ces dernières années sur la céramique : la première sera consacrée aux œuvres d'Henri Matisse avec le retour de restauration de *Polynésie, le Ciel*, de juin à octobre, et la seconde à celles de Marc Chagall, de septembre 2014 à janvier 2015, et susceptible, compte tenu de sa qualité, de bénéficier d'un label d'intérêt national.

100 000 € seront affectés à la réalisation de ce programme d'expositions.

839 250 € de recettes sont attendus provenant des droits d'inscription et d'entrée dans les établissements ainsi que des subventions de l'Etat et du Département. Les expositions des musées, sont quant à elles, soutenues par des partenariats privés. Il convient de rappeler que le poste de dépenses n'intègre pas la valorisation du personnel permanent, laquelle est incluse dans le chapitre « Services généraux », évoqué en fin de présentation.

② Promotion de la Cité, Maison du Boulanger et Théâtres, Espace et Chapelle Argence : 3 078 630 €

Conformément à ses statuts, l'E.P.A. « **La Maison du Boulanger Centre culturel** », a intégré dans ses compétences, depuis le 1^{er} janvier 2013, la gestion des théâtres municipaux, ainsi que la compétence exclusive des musiques actuelles.

Les dépenses de fonctionnement du Pôle Argence (Espace et Chapelle) représentent **74 480 €**, financées par les recettes de locations estimées à **275 000 €**, soit un résultat hors personnel permanent de **200 520 €**.

Le budget consacré à ces établissements représente un montant total de **3 078 630 €**, soit plus de 3 millions d'euros destinés à la promotion de la Cité.

Le lien social demeure également une priorité de l'action municipale à travers la réponse apportée aux demandes associatives, notamment en soutenant leurs actions par l'attribution de subventions. Une enveloppe de 979 260 € est prévue à cet effet, contre 926 260 € en 2013.

③ Monuments Historiques : 70 250 €

Une enveloppe globale de **70 250 €** (contre 46 250 € en 2013) sera affectée à l'entretien courant dans les bâtiments protégés au titre des Monuments historiques. Des interventions programmées de vérification et de maintenance des couvertures seront effectuées afin de prévenir des désordres majeurs. Les crédits permettront également d'envisager des mesures ponctuelles d'urgence en cas de nécessité.

④ Vie associative : 53 320 €

Le service de la vie associative assure la liaison entre les services municipaux et le tissu associatif. Il anime et gère la Maison des Activités Schuman, la Maison des Associations Pasteur et la Maison des Syndicats et de la Vie citoyenne.

Un budget de **53 320 €**, hors personnel permanent et fluides notamment, est affecté au fonctionnement de ces missions. En raison de l'augmentation des occupations des salles de réunion de la Maison des activités associatives Schuman, des travaux de

rénovation seront entrepris afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers. Des recettes d'exploitation d'un montant de **34 000 €** sont inscrites au titre de redevances d'occupation permanente ou ponctuelle des locaux des seuls résidents de la Maison des Associations Pasteur.

🕒 Vie étudiante – enseignement supérieur :

155 990 €

La Ville de Troyes et son agglomération représentent le second pôle régional d'enseignement supérieur. Afin de poursuivre et de préserver la qualité d'accueil et d'intégration de près de 9 000 étudiants dans la Ville, un crédit de **155 990 €** a été inscrit sur 2014.

Ce dernier permettra, notamment, d'organiser des manifestations phares, comme le Forum logement étudiant en juillet, ainsi que les Clés de Troyes en septembre. Les crédits inscrits sont également consacrés au fonctionnement de la Maison des Etudiants et à l'organisation d'animations diverses sur le Campus des Comtes de Champagne.

28 000 € sont notamment affectés au soutien des associations étudiantes par l'octroi de subventions.

Les étudiants rencontrant des difficultés financières demeurent également une priorité pour la Collectivité à travers l'attribution de bourses (environ 150 par année universitaire). A cet effet, un crédit de 76 250 € est inscrit en 2014.

Des subventions sollicitées auprès de la Région Champagne Ardenne, mais également des recettes générées par la location d'espaces lors du Forum Logement Etudiant, représentant **28 500 €** de recettes attendues, viennent compenser ces dépenses.

**C1 - ANIMATION DE LA CITE, CULTURE, PATRIMOINE HISTORIQUE ET EDIFICES CLASSES,
RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS, VIE ETUDIANTE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

*Montants exprimés
en Euros*

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - MUSEES	862 360	258 670	- 603 690
Acquisitions d'œuvres d'art	30 000	16 200	- 13 800
Restaurations d'œuvres d'art	110 000	18 300	- 91 700
Matériels et moyens techniques	22 000		- 22 000
Travaux de maintenance et de modernisation	135 000	2 000	- 133 000
Pôle muséal : chantier des collections - récolement	95 000	39 500	- 55 500
Pôle muséal : études de programmation (solde)	70 360	49 350	- 21 010
Pôle muséal - lancement maîtrise d'œuvre	400 000	133 320	- 266 680
2 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	106 500	12 000	- 94 500
Conservatoire - cautions instruments de musique	4 000	4 000	
Conservatoire - matériel et moyens techniques	12 000	8 000	- 4 000
Conservatoire - travaux de maintenance et de modernisation	25 000		- 25 000
Ecole des Beaux Arts - matériels et moyens techniques	2 500		- 2 500
Ecole des Beaux Arts - travaux de maintenance et de modernisation	58 000		- 58 000
Divers établissements culturels - travaux de maintenance et de modernisation	5 000		- 5 000
3 - ETABLISSEMENTS DE DIFFUSION	587 000	30 000	- 557 000
Argence - matériels et moyens techniques	97 000		- 97 000
Argence - travaux de maintenance et de modernisation	310 000		- 310 000
Théâtres - 1ère tranche de réfection toiture théâtre de Champagne	180 000	30 000	- 150 000
4 - PATRIMOINE HISTORIQUE - EDIFICES CLASSES	307 000	100 420	- 206 580
Edifices classés - restaurations d'œuvres d'art	55 000	32 080	- 22 920
Edifices classés - travaux de maintenance	122 000	45 440	- 76 560
Edifices classés - travaux d'amélioration	90 000		- 90 000
Edifices classés - maintenance vitraux	40 000	22 900	- 17 100
5 - ANIMATION DE LA CITE - RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS	100 800		- 100 800
Relations avec les associations - matériels et moyens techniques	800		- 800
Relations avec les associations - travaux de maintenance et de modernisation	100 000		- 100 000
TOTAUX GENERAUX	1 963 660	401 090	- 1 562 570

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

1 963 660 €

❶ Musées :

862 360 €

Suite à la validation des études de programmation du projet muséal, 470 360 € (**70 360 € + 400 000 €**) sont inscrits pour les sites Cathédrale, Vouldy et C.E.3.M., afin de lancer les concours de maîtrise d'œuvre et de réaliser les études complémentaires nécessaires à la réalisation des travaux. Parallèlement, la fin de la mission relative au récolement décennal des collections nécessite l'inscription d'un crédit de **95 000 €**.

Par ailleurs, **110 000 €** sont consacrés à la restauration des œuvres et **30 000 €** pour les acquisitions.

A ceux-ci s'ajoutent **135 000 €** pour l'engagement de travaux de maintenance des bâtiments et des salles d'expositions. Ainsi, 73 000 € seront dédiés à la rénovation de l'éclairage des salles d'exposition du Musée d'Art Moderne et de la galerie de peinture du Musée Saint Loup afin de mettre en valeur les collections permanentes. Des travaux d'aménagement des accueils des musées Saint-Loup, Vauluisant et Apothicairerie sont prévus pour un montant de 10 000 €. Afin de renforcer la sécurisation des œuvres, 20 000 € sont inscrits pour les musées Saint Loup et d'Art Moderne.

Un crédit de **22 000 €** est par ailleurs inscrit pour l'acquisition de matériels techniques.

L'intégralité des investissements prévus sur le Pôle muséal représente donc un crédit de **862 360 €**.

En atténuation de ces dépenses d'investissement, **258 670 €** proviennent des partenaires institutionnels de la Commune comme la Direction régionale des affaires culturelles (D.R.A.C.) et la Région Champagne-Ardenne qui apportent leurs concours financiers, notamment dans le cadre du projet du pôle muséal, mais également dans celui des programmes de restauration et d'acquisition des œuvres.

② Etablissements d'enseignement artistique :

106 500 €

Le **programme de maintenance de l'Ecole des Beaux-Arts se poursuit** avec la réhabilitation de la cage d'escalier et le changement des fenêtres par du double vitrage. Par ailleurs, un remplacement des sièges pour un atelier sera effectué. Une enveloppe de 60 500 € (**2 500 € + 58 000 €**) est inscrite à cet effet.

Au Conservatoire, la réfection du sol de la salle de l'harmonie municipale sera réalisée pour un montant de **25 000 €**. Par ailleurs, une acquisition d'instruments de musiques actuelles est inscrite pour un montant de **12 000 €**. Cette dépense sera minorée par une recette prévisionnelle de **8 000 €** provenant de la vente d'instruments non utilisés dans le cadre pédagogique.

Enfin, un crédit de **5 000 €** est prévu pour des travaux d'entretien des résidences d'artiste (Ginkgo et atelier de la Compagnie des Tréteaux du Cœur Volant).

③ Etablissements de diffusion : Théâtres et Espace Argence :

587 000 €

En ce qui concerne les théâtres municipaux, les investissements relèvent toujours de la responsabilité de la Ville de Troyes, l'E.P.A. étant quant à lui responsable de l'exploitation des lieux, hors charges du propriétaire. Leur montant pour 2014, affiché à 150 000 €, comprend la première tranche de réfection de la toiture du Théâtre de Champagne.

Afin d'achever le Pôle Argence, des travaux de réfection de la deuxième cour seront réalisés en 2014 pour un montant de 300 000 €. Quant à la **Chapelle Argence**, salle de diffusion en fonctionnement depuis mai 2013, une enveloppe de 85 000 € sera affectée à l'acquisition d'un équipement son. Par ailleurs, afin de répondre à la demande des utilisateurs, l'Espace Argence complètera son offre de mobilier de restauration par l'acquisition de 50 tables rondes (12 000 €).

④ Monuments Historiques :

307 000 €

Aucune opération spécifique n'étant prévue en 2014 sur les édifices classés, le total des crédits inscrits pour la remise en état des monuments et objets classés s'élèvera à **307 000 €**, compensés par une recette de subventions attendue à hauteur de **100 420 €**.

Ainsi, concernant les objets classés, une enveloppe de **55 000 €** permettra de financer les interventions de restaurateurs pour des sculptures et des tableaux dans les églises de Saint-Jean-au-Marché, Saint-Urbain et Sainte-Madeleine. Les financements extérieurs contribueront à hauteur de **32 080 €** pour ces interventions.

Le programme annuel de maintenance subventionnable relatif aux édifices protégés (**122 000 €**) prévoit la réalisation dès le début de l'année de deux chantiers ayant déjà reçu les autorisations des services concernés de l'Etat : le remaillage d'un arc-boutant sur le chevet de Saint-Nizier (32 000 €) et la remise en état de la corniche et du chéneau de la façade sud de Saint-Nicolas (**90 000 €**). Une recette globale de **45 440 €** est attendue pour ce programme.

Le programme spécifique lié aux vitraux bénéficiera de crédits à hauteur de **40 000 €** et permettra de réaliser par le biais de l'accord-cadre idoine plusieurs interventions de remises en état (comblements de lacunes, plombs de casses) voire quelques déposes d'urgence, notamment à Saint-Martin-es-Vigne. Des subventions de l'ordre de **22 900 €** allègeront la charge nette correspondante.

Enfin, la maintenance des monuments historiques sera complétée par un programme non subventionnable d'un montant global de **90 000 €** qui inclut des interventions sur les maçonneries dégradées à l'hôtel de Vauluisant, et dans les églises de Sainte-Madeleine et de Saint-Pantaléon (43 000 €), l'accessibilité d'un bureau en rez-de-chaussée de l'hôtel du Petit Louvre (20 000 €), l'installation d'alarmes incendie dans 7 des 8 églises (15 000 €) afin de répondre aux exigences de la commission de sécurité, et l'implantation de dispositifs anti-pigeons dans divers bâtiments (12 000 €).

⑤ Vie associative :

100 800 €

Des travaux, estimés à 10 000 €, visant à améliorer la distribution des éclairages extérieurs contribueront à améliorer la mise en accessibilité et la sécurisation du site Schuman qui est ouvert jusqu'à 22 h toute l'année.

Pour faire face aux besoins de stockage des associations, huit unités de stockage seront implantées sur le site pour un montant total de 90 000 € incluant l'achat de 4 containers, les travaux de terrassement, voirie et réseaux divers, et d'éclairage.

Par ailleurs, un achat d'équipements viendra compléter l'offre de prestations sur le site Pasteur pour un montant total de **800 €**.

2 – AFFAIRES SOCIALES

B2 - AFFAIRES SOCIALES

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2013			PROJET BUDGET 2014		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
ACTION SOCIALE	2 378 550		- 2 378 550	2 175 550		- 2 175 550
PETITE ENFANCE	634 320	3 727 500	3 093 180	527 730	4 026 000	3 498 270
AINES	125 880	60 000	- 65 880	125 560	60 000	- 65 560
TOTAUX	3 138 750	3 787 500	648 750	2 828 840	4 086 000	1 257 160
écart 2014 / 2013				- 309 910	298 500	608 410
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>133 700</i>		<i>- 133 700</i>	<i>133 700</i>		<i>- 133 700</i>

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

2 828 840 €

❶ Action sociale :

2 175 550 €

- **Contribution de la Ville au C.M.A.S : 2 100 000 €**

La contribution de la Ville au C.M.A.S pour 2014 s'établira à 2 100 000 € contre 2 300 000 € en 2013, tenant compte de la reprise d'agents dans les effectifs de la Ville, représentant 5,3 équivalents temps plein.

L'évolution de ce montant traduit ainsi celle de l'organisation des services et des effets de la convention de services partagés passée entre la Ville et l'établissement. Si la dépense affectée aux services supports (informatique, gestion des ressources humaines, logistique) a été réduite grâce à cette démarche d'optimisation des moyens, l'action en faveur des usagers est quant à elle maintenue. Dans l'attente des résultats de l'analyse des besoins sociaux, l'intervention en matière d'aide sociale (instruction des demandes d'aide sociale, obligation alimentaire, R.S.A., domiciliation des personnes sans résidence stable, prestations d'urgence, suivi des expulsions locatives et actions collectives d'insertion sociale, Vestiaire et Point Accueil Jeunes) est maintenue à l'identique. De plus, les dépenses de personnel, représentant majoritairement le coût du service, permettent de dispenser un accueil et un accompagnement individualisés et de qualité au profit des personnes en difficulté.

- **Autres organismes : 58 850 €**

Les associations relevant du secteur « action sociale » que soutient le C.M.A.S. interviennent dans des domaines différents et variés : soutien à la parentalité, santé, solidarité, handicap, justice, insertion sociale, etc. Au cours du dernier exercice, 46 associations ont ainsi bénéficié d'un concours financier.

- **Reversement de l'impôt spectacles : 16 700 €**

Comme chaque année, une part de cet impôt perçu par la Ville est reversée au C.M.A.S. en application de la législation en vigueur, représentant un tiers du produit global encaissé.

② **Petite enfance :**

527 730 €

L'accueil des moins de 3 ans constitue un enjeu pour l'attractivité d'un territoire.

La Ville de Troyes est engagée de manière continue pour l'amélioration de l'offre d'accueil : amélioration de l'offre en structure d'accueil mais également professionnalisation des assistantes maternelles indépendantes grâce à l'action du Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.).

Au cours des dix dernières années, l'évolution du fonctionnement des Maisons Petite Enfance (M.P.E.) municipales a permis d'augmenter significativement l'offre du territoire. Les « crèches » dédiées à l'accueil régulier des enfants sont devenues structures multi-accueil permettant l'accueil régulier ou occasionnel des enfants des quartiers concernés. Parallèlement à cette évolution du fonctionnement, l'ouverture de la M.P.E. Reine Blanche en 2005, de la M.P.E. Camusat en 2010, de la M.P.E. des Sénardes en 2012, de l'extension de la M.P.E. du Parc en 2014, la création de places supplémentaires à la M.P.E. des Marots en 2009 et à la M.P.E. des Halles en 2011 ont permis de densifier la réponse de proximité.

Aujourd'hui, chaque place permet d'accueillir près de 3 enfants. Chaque année, environ 1 400 enfants fréquentent les M.P.E. municipales soit l'équivalent de 58% des enfants de moins de 3 ans du territoire. Plus de 750 000 heures sont réservées chaque année, soit au titre de l'accueil régulier soit à celui de l'accueil occasionnel.

Avec plus de 500 places d'accueil au sein des M.P.E., le service petite enfance s'attache à répondre à la fois aux besoins liés au maintien et à l'accès à l'emploi ou la formation mais également à ceux liés à la socialisation des jeunes enfants. Dans une

démarche de co-éducation et d'accompagnement des parents, une attention particulière est par ailleurs apportée aux familles fragilisées.

Au total, entre les M.P.E. et les assistantes maternelles indépendantes, ce sont plus de 1 000 places d'accueil qui sont proposées aux familles troyennes.

La qualité de l'accueil au sein des M.P.E. repose également sur plus de 200 professionnels dont le métier et les évolutions se révèlent particulièrement sollicitant : travail au sol, portage des enfants, tables et assises à hauteur d'enfants pour les ateliers et les repas. L'ensemble de ces éléments conduit à accorder une place prépondérante à l'ergonomie. Après avoir engagé une formation relative aux gestes et postures, il est également nécessaire de renouveler certains mobiliers comme les tables de change ou les lits par exemple.

Il convient de noter que les loyers et charges locatives antérieurement inscrits au titre des dépenses Petite Enfance, soit 111 240 €, sont désormais inscrits au budget de la Direction foncière et patrimoine qui en assure la gestion.

③ Aînés :

125 560 €

Avec l'accroissement de l'espérance de vie, être retraité aujourd'hui n'est plus synonyme de passivité. Quel que soit leur âge, les aînés demeurent actifs. Qu'ils s'occupent de leurs petits-enfants, soient engagés dans le monde associatif ou participent à des activités sportives, sociales ou culturelles, les aînés sont à la recherche de temps collectifs.

C'est pourquoi, la Ville propose une large palette d'activités de nature à permettre à ceux qui le souhaitent de passer du temps avec d'autres, de continuer à apprendre et à découvrir, d'entretenir sa forme et sa mémoire.

Cinq Maisons des Aînés réparties sur le territoire, plus de cinquante ateliers réguliers, des stages multi média, la semaine bleue, des thés dansants, le repas de printemps et autres animations ponctuelles constituent autant d'occasions pour bien vieillir et vivre ensemble.

C2 - AFFAIRES SOCIALES

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - PETITE ENFANCE	1 305 600	607 080	- 698 520
Matériels et mobilier	42 400	13 240	- 29 160
Travaux de maintenance et de modernisation	92 200	22 110	- 70 090
Matériel ergonomique	100 000	33 300	- 66 700
PRU - quartier du Point du Jour - extension et réhabilitation Crèche du Parc (solde)	801 000	502 430	- 298 570
Crèche du Parc - 1er équipement suite extension et travaux d'uniformisation partie ancienne	270 000	36 000	- 234 000
2 - ANIMATION DES AINES	5 000		- 5 000
Matériels et mobilier	5 000		- 5 000
TOTAUX GENERAUX	1 310 600	607 080	- 703 520

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

1 310 600 €

Le programme d'investissement pour 2014 comprend les crédits destinés aux programmes annuels et à l'opération spécifique liée à la M.P.E. du Parc.

❶ Petite Enfance :

La qualité d'accueil dans les M.P.E. suppose un entretien constant des bâtiments et le renouvellement du matériel et mobilier courant. Elle repose également sur plus de 200 professionnels dont le métier et les évolutions se révèlent particulièrement sollicitant : travail au sol, portage des enfants, tables et assises à hauteur d'enfants pour les ateliers et les repas...

L'ensemble de ces éléments conduit à accorder une place prépondérante à l'ergonomie. Après avoir engagé une formation relative aux gestes et postures, la Ville souhaite procéder au renouvellement des matériels et mobiliers tels que plans de change, couchages ou encore les coins repas afin de préserver la santé des agents des M.P.E., et par voie de conséquence la qualité du service rendu au usager en même temps que la stabilité du personnel. Dans cette même logique, des opérations d'amélioration des locaux, comme l'installation d'un monte-charge, seront également réalisées.

L'année 2014 verra s'achever le programme d'extension et de rénovation de la M.P.E. du Parc. La capacité d'accueil actuellement réduite à 20 places pour permettre la réalisation des travaux en site occupé sans impact sur le quotidien des enfants accueillis, sera portée à 80 places. La M.P.E. du Parc retrouvera également au terme de ces travaux sa fonction de « crèche vacances ».

Les programmes annuels prévoient pour 2014 les interventions suivantes : 234 600 €

- Renouvellement matériel et mobilier courant 42 400 €
- Programme ergonomie 100 000 €
- Modernisation des bâtiments 92 200 €

- MPE Québec : création d'un monte-charge ; rénovation sol et clôture terrasse
- MPE La Fontaine : changement de 6 velux
- MPE le Centre de la Petite Enfance (CPE) : réfection revêtement sol ; évacuation des eaux pluviales ; sécurisation équipement extérieurs
- MPE les Marots : amélioration du dortoir
- MPE Camusat : amélioration dortoir et biberonnerie
- Relais Assistantes Maternelles : réfection sol et murs antenne Point du Jour ; signalétique rue de la Tour

L'opération spécifique sur la M.P.E. du Parc porte quant à elle sur les investissements suivants : 1 071 000 €

- Programme d'extension et réhabilitation extérieure,
- Remise à niveau intérieure de la partie existante,
- Rééquipement matériel et mobilier

La majorité des investissements concernant les équipements de la petite enfance sera proposé au financement de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de l'Aube en tant que secteur prioritaire d'intervention dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

🔊 Aînés :

5 000 €

Les crédits inscrits portent sur l'acquisition de matériel et mobilier pour l'organisation des différentes activités proposées aux aînés dans les divers établissements.

3 – ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Troyes poursuit en 2014 la démarche initiée depuis les budgets précédents visant à proposer aux Troyens des espaces publics entretenus dans le respect des engagements déclinés dans le Plan d'Action Municipale. La Collectivité continue sa politique de réduction au maximum des produits phytosanitaires mais également la poursuite de la gestion raisonnée du patrimoine végétal qui trouve toute son application, au travers de programmes de fleurissement adaptés aux conditions météorologiques et géographiques.

Ces démarches ont notamment contribué à ce que la Ville obtienne le maintien de la « 4^{ème} fleur », au travers des actions portées sur les espaces paysagers. De plus, trois parcs urbains ont obtenu le label « Eco Jardins » : le Parc des Moulins, le jardin des Innocents, ainsi que le square Saint Bruno.

Par ailleurs, le Parc des Moulins continue d'être aménagé pour offrir à ses visiteurs un espace de convivialité et ludique, dans un esprit visant à conserver sa trame naturelle.

Enfin, le service Cadre de vie propreté se voit attribuer des moyens supplémentaires, pour l'achat notamment d'un véhicule type laveuse destiné à optimiser l'entretien des espaces publics.

B3 - ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2013			PROJET BUDGET 2014		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
DEVELOPPEMENT DURABLE	50 310	56 500	6 190	96 920	9 100	- 87 820
CADRE DE VIE	365 670	600	- 365 070	365 590	600	- 364 990
ESPACES PAYSAGERS	325 260	30 000	- 295 260	340 450	43 500	- 296 950
ENERGIE	3 618 180	95 000	- 3 523 180	3 736 300	73 000	- 3 663 300
DSP EAU POTABLE		257 000	257 000		266 500	266 500
TOTAUX	4 359 420	439 100	- 3 920 320	4 539 260	392 700	- 4 146 560
écart 2014 / 2013				179 840	- 46 400	- 226 240
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>38 500</i>		<i>- 38 500</i>	<i>38 500</i>		<i>- 38 500</i>

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

4 539 260 €

Ce budget de fonctionnement s'élève globalement à **4 539 260 €** en dépenses et **392 700 €** en recettes.

① **Environnement – Développement Durable :**

96 920 €

Les dépenses s'élèvent à **96 920 €** contre 50 310 € en 2013. Elles se concentrent principalement sur la poursuite des animations et de l'aménagement du Parc des Moulins, ainsi que sur les activités et les animations liées aux jardins pédagogiques à destination des enfants des écoles troyennes, ou encore sur l'entretien et la protection des forêts de la Ville situées sur le domaine de Servigny.

Différentes actions contribueront en 2014 à la poursuite de la promotion du développement durable par la Ville.

- **Agenda 21**

La Ville de Troyes fait partie des 86 collectivités locales (64 communes, 17 établissements publics de coopération intercommunale, 4 départements et une région) à bénéficier d'une démarche reconnue par le ministère de l'écologie, de l'énergie et du développement durable comme « Agenda 21 local France ». Cette reconnaissance est un gage de qualité au regard de toute la démarche initiée en 2009 par la Ville de Troyes pour l'élaboration de son Agenda 21 (diagnostic, concertation, plan d'action et suivi des actions).

L'avancée du plan d'action de l'Agenda 21 se poursuivra en 2014. Comme en 2013, une évaluation de chaque action sera menée en renseignant chaque indicateur de suivi.

Les 3 000 exemplaires imprimés en 2012 ayant été distribués, une réimpression de ce document sera nécessaire en 2014 afin de poursuivre la diffusion de la démarche d'Agenda 21 et fédérer des partenaires autour de celle-ci. Ces documents sont également distribués systématiquement lors des sessions d'accueil des nouveaux agents de la collectivité afin que chacun s'approprie la démarche. D'autres actions en lien avec le développement durable seront menées en 2014.

Un produit de dessalage des rues à base de marc de raisin sera testé lors des épisodes neigeux de 2014. Ce produit est composé de sel et de marc de raisin. La proportion de sel présente dans ce produit est uniquement de 20 %, ce qui permet de limiter les pollutions environnementales liées à ce composant. Le produit sera testé par la régie voirie sur la Place de la Libération.

La Ville de Troyes participe par ailleurs au réseau régional de performance énergétique, animé par E.D.F. dans le but de favoriser les économies d'énergie, et de soutenir chaque collectivité sur un projet de son choix. Ainsi, la Collectivité a-t-elle souhaité profiter de cette opportunité pour mettre en place des actions liées au comportement des agents sur le volet énergétique.

Un budget sera nécessaire pour accompagner cette opération par des premières actions (renouvellement du matériel énergivore utilisé par les agents dans les bureaux, installation de minuteries sur l'éclairage des couloirs,...).

Des poubelles de tri seront achetées en 2014 pour développer le tri sélectif dans les bâtiments municipaux (écoles, gymnases, piscines, accueils collectifs de mineurs, musées).

A l'occasion de la Semaine du développement durable qui aura lieu du 1^{er} au 7 avril 2014, des animations seront organisées en suivant la thématique commune à l'agglomération : « la propreté ». La descente en canoë pour le nettoyage des bords de Seine sera reconduite en 2014.

Une animation autour de l'Agenda 21 sera également organisée à l'occasion de la Fête du Parc des Moulins le 29 juin 2014.

Enfin, dans le cadre du groupe de travail qui s'est mis en place en 2013 traitant des économies d'énergie liées à l'éclairage public, une étude sera menée sur le quartier du Vauluisant, au cours de laquelle un sociologue étudiera la pertinence d'expérimenter des détecteurs de présence dans ce secteur de la ville.

- **Site des Moulins**

Le budget de fonctionnement est principalement alloué à l'organisation de manifestations et d'activités pédagogiques. Il permet de financer les rémunérations de prestations de services et d'animations, les frais de communication et de reprographie.

A Pâques, la Chasse aux œufs marque le début de la saison estivale. En 2013, cet événement a attiré plus de 1 600 enfants accompagnés de leurs parents et famille. Près de 54 000 œufs offerts par la société Cémoi ont été distribués.

Événement phare organisé au cœur du parc, la fête du Parc des Moulins attire plusieurs milliers de personnes. L'objectif est de sensibiliser un public familial aux enjeux de développement durable et de favoriser l'appropriation du site. A cette fin, de nombreuses associations sont invitées à présenter leurs activités qui touchent de près ou de loin le développement durable. Pour la partie festive, des animations ludiques et musicales sont proposées tout au long de la journée. En 2014, la fête du Parc des Moulins se déroulera le dimanche 29 juin, dernier week-end avant les grandes vacances scolaires.

Par ailleurs, toute l'année, les enfants des Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.) investissent le parc pour y pratiquer activités sportives et pédagogiques.

🔗 **Cadre de vie – Propreté :**

365 590 €

Le budget du service s'établit à **365 590 €** en dépenses en 2014 contre 365 670 € en 2013. Depuis le transfert de la collecte des déchets ménagers au Grand Troyes, le 1^{er} janvier 2012, le service Cadre de Vie s'est structuré pour le nettoyage des espaces publics, tout en continuant l'accompagnement des interventions de ramassage. Dans le cadre des opérations de sensibilisations

sur les incivilités menées par la Ville de Troyes en 2013, la poursuite des opérations « coup de propre » et les interventions de la brigade environnementale auprès de collèges et lycées restent programmées. En 2014 dans le programme d'animations de la Semaine du développement durable, une manifestation sera organisée sur le thème de la propreté.

Depuis la reprise en 2012 du désherbage par le service Cadre de vie propreté, la Ville continue l'application d'un produit 100% naturel à base d'acide formique, respectant en cela l'engagement « 0 phyto ».

Enfin, la Ville poursuit son partenariat jusqu'en juin 2014 (date de fin de convention) avec les deux bailleurs sociaux Troyes Habitat et Mon Logis dans les quartiers des Chartreux, Sénardes et du Point du Jour, au travers de l'entretien des espaces extérieurs ouverts au public présents sur le territoire communal troyen.

③ Espaces paysagers :

340 450 €

Le budget s'élève en 2014 à **340 450 €** et reste principalement consacré à l'entretien des parcs et jardins, ainsi qu'aux prestations d'élagage. Il convient de noter que le dernier des lots « taille de propreté et de mise en sécurité » devra être relancé début 2014. Une part importante du budget reste consacrée à l'acquisition de végétaux, de terreaux et autres semences pour la valorisation du patrimoine arbustif, floral, les prairies fleuries sur les grands espaces et le patrimoine arboré.

Une partie du budget de fonctionnement est destinée à développer la communication autour des actions et réalisations du service des espaces verts, telle que la gestion raisonnée des espaces. Une partie des crédits est également affectée au chantier d'insertion sur le Parc des Moulins et à la mise en œuvre du plan paysage.

④ Energie

Si la consommation en eau est stable depuis près de 4 ans, (soit 150 000 m³), les efforts réalisés tant en matière d'investissement que de sensibilisation aux éco-gestes ont permis d'inverser en 2013 la tendance haussière des consommations (6 720 MWh en 2014 contre 6 830 MWh en 2013) et ce malgré l'augmentation du nombre de sites raccordés avec la mise en service notamment de la Chapelle Argence, de la Maison du Tourisme, ou encore de la Maison des syndicats et de la vie citoyenne.

L'augmentation des tarifs et des taxes conduit néanmoins à prévoir une hausse de 4% des dépenses d'électricité. Les consommations de chauffage sont en hausse de 12% (27 360 MW) suite à une rigueur hivernale importante à partir de janvier et s'étalant exceptionnellement jusqu'au mois de mai. Basé sur les consommations 2013, le budget prévisionnel 2014 affiche une hausse de 3,2% par rapport au Budget Primitif 2013 du fait de :

- l'application d'un taux de T.V.A. réduit depuis le 1^{er} juillet 2013 et reconduite en 2014, sur les consommations des établissements raccordés au réseau de chauffage urbain des Chartreux, soit un gain estimé d'environ 80 000 €
- le transfert de gestion (eau, électricité, gaz et maintenance) des théâtres auprès de l'E.P.A. « La Maison du Boulanger » effectif depuis le 1^{er} juillet 2013

Ainsi le budget « énergie » 2014 est arrêté à **3 736 300 €** englobant notamment l'eau (389 400 €), l'électricité (935 000 €), le chauffage (1 804 000 € comprenant le gaz naturel, le réseau de chaleur, le marché P1, le gaz propane et le fioul domestique) et la maintenance pour 563 200 €. La vérification périodique par un organisme agréé des chaudières dont la puissance est supérieure à 400 KW. Un budget de 29 500 € pour l'amélioration et l'adaptation des « locaux chaufferies » est également prévu.

Les recettes attendues sont estimées à **73 000 €** correspondant au règlement par le Grand Troyes de la quote-part relative au chauffage des médiathèques de quartier, au remboursement par l'I.M.E. Chantejoie des coûts d'assainissement, au paiement par la SODEXO des charges de chauffage relatives à l'exploitation de la cuisine centrale ainsi qu'à la revente d'électricité photovoltaïque produite à l'espace Sénardes (340 m² de panneaux installés) représentant une recette annuelle estimée à 10 000 €).

⑤ Délégation de service public de l'eau potable

Les recettes de la Ville attendues pour 2014 s'élèvent à **266 500 €** et correspondent à l'engagement contractuel du délégataire en matière d'occupation du domaine public et de frais de contrôle.

Pour mémoire, la **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.)** se trouve fléchée dans la partie « services généraux ». Instaurée en 2009, elle s'applique à tout dispositif publicitaire - enseigne de plus de 7 m², pré-enseigne de plus de 1,5 m² et affichage publicitaire dès le premier mètre. La Loi de finance rectificative pour 2011 du 28 décembre 2011 a, pour sa part, étendu le régime des exonérations à un certain nombre de supports. Ces dispositions ont été précisées par délibération du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2012, pour une mise en œuvre sur 2012 et les années suivantes.

Les recettes pour l'année 2014 devraient être stables par rapport à 2013 intégrant, à la fois, l'évolution des tarifs (+1,20 % à compter du 1^{er} janvier 2014 par rapport à 2013, en application des articles L.233.11 et L.233.12 du code général des collectivités territoriales) mais également les déposes ou les réductions de surface de dispositifs publicitaires à l'initiative des commerçants et annonceurs concernés.

C3 - ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - ENERGIE	46 500		- 46 500
Rénovation de chaufferies	46 500		- 46 500
2 - PROPRETE - CADRE DE VIE	142 000		- 142 000
Propreté - Moyens techniques	4 000		- 4 000
Propreté -Matériel de transport	135 000		- 135 000
Propreté - Grosses réparations	3 000		- 3 000
3 - ESPACES PAYSAGERS	674 520	35 360	- 639 160
Espaces verts - moyens techniques	57 000		- 57 000
Espaces verts - mobilier urbain	4 000		- 4 000
Espaces verts - aménagement espaces verts	34 200		- 34 200
Espaces verts - création nouvelles aires de jeux	60 000		- 60 000
Aménagement du site des Moulins (parc) : passerelle, jardins familiaux et pédagogiques, platelage bois, entrée Bas Trévois	238 100		- 238 100
Aménagement du site des Moulins (bâti) : mesures conservatoires Maison des Maraichers et restauration des annexes	281 220	35 360	- 245 860
4 - EAU POTABLE	36 000	24 000	- 12 000
Préservation des ressources et périmètres de captage (études complémentaires)	36 000	24 000	- 12 000
TOTAUX GENERAUX (hors études)	899 020	59 360	- 839 660

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

899 020 €

La section d'investissement fait apparaître un montant de dépenses de **899 020 €** hors frais d'études pour des recettes attendues de **59 360 €**.

① Energie

Parallèlement au plan de renouvellement débattu avec l'exploitant dans le cadre de la « garantie totale », la Collectivité poursuit ses investissements sur les installations directement pilotées par le service énergie.

Pour l'année 2014, c'est un programme de remplacement limité à 2 chaufferies, qui est proposé soit une inscription budgétaire de **46 500 €**.

Les investissements prévus dans le cadre du programme pluriannuel sont les suivants :

- Remplacement de la chaudière du bâtiment rue Guivet et rattaché à l'école élémentaire Jaurès (22 000 €);
- Poursuite du programme de raccordement des chaufferies au réseau de fibres optiques de la Ville (6 000 €);
- Remplacement de chaudières murales dans cinq logements (8 000 €);
- Remplacement de chauffe-eaux électriques (5 000 €)
- Mise en conformité de chaufferies (5 000 €)

Les investissements prévus dans le cadre de programmes spécifiques sont les suivants :

- Rénovation de l'installation de traitement d'air de la piscine des Chartreux (930 000 €)
- Rénovation et la mise en conformité du réseau de distribution d'eau chaude sanitaire de la piscine des Chartreux (50 000€)

ces opérations étant inscrites en investissement sur le secteur « Sports et loisirs ».

② Cadre de vie – Propreté :

142 000 €

Le budget du secteur « Cadre de Vie » s'établit à **142 000 €** en dépenses et sera consacré notamment à l'acquisition d'une laveuse et de petits matériels tels que des souffleurs à feuilles.

③ Espaces paysagers :

674 520 €

Un premier budget courant de 155 200 € comprend l'acquisition de moyens techniques à hauteur de **57 000 €** (accessoires midi pelle et remplacement gyro broyeur), de mobilier urbain (**4000 €**), la réhabilitation du treillage des jardins médiévaux (**34 200 €**), l'aménagement du square Saint Bruno et du jardin des Innocents suite à l'Eco-certification, la suite des aménagements en mobilier urbain des espaces verts du rond-point West et Wood, et enfin le verdissement de la place Argence. Ce budget permettra aussi des achats pour remplacement, remise en état, ou installation de mobiliers urbains (bancs et corbeilles).

Le budget prévoit aussi un crédit affecté à la création d'aires de jeux dans un quartier actuellement peu desservi (quartier Michelet/Trois Ormes).

Pour le développement et l'aménagement du **Parc des Moulins**, un budget d'investissement de 519 300 € est consacré à ce site, comprenant le bâti (**281 220 €**) et l'aménagement du parc (**238 100 €**), avec une recette attendue de **35 360 €**.

Trois chantiers majeurs ont débuté fin 2013 et seront livrés début 2014 :

La pose d'une passerelle pour la vélovoie

En 2012, une vélovoie de près de 800 m de long a été aménagée dans le parc. La continuité de cette voie cyclable n'était pas assurée du fait de la présence d'un bras de Seine dans la partie sud-est du parc. Le franchissement du cours d'eau sera possible grâce à la pose d'une passerelle en bois et métal.

Cet ouvrage permet aux piétons et cyclistes de traverser le parc depuis ou vers la rue de la Providence et la rue des Bas Trévois (accès en cours d'aménagement). A l'intérieur, de nombreux cheminements y sont connectés. La passerelle est cofinancée par l'Union Européenne et le Grand Troyes. Des travaux de finition sont prévus en 2014 (raccordement aux cheminements et sécurisation des accès).

Une nouvelle entrée pour le Parc

Dans un même temps fin 2013, une nouvelle entrée a été créée rue des Bas-Trévois. Par sa dimension et sa qualité, cet aménagement constitue l'entrée principale du Parc des Moulins. Un platelage en bois de 23 m de long et de deux fois 4 m de large permet aux piétons et cycles d'accéder au parc via la vélovoie. Cet aménagement, également cofinancé par l'Union Européenne et le Grand Troyes, sera livré début 2014.

La création d'un cheminement en platelage bois

La pose d'un platelage bois de 200 m de long sera ouvert au public au cours du 1^{er} semestre 2014 dans l'espace identifié par un panneau « Ici la nature évolue paisiblement, observez-là derrière cette clôture ». L'Union Européenne participe au financement de ce projet via le F.E.D.E.R.

Dans la continuité de 2013, l'année 2014 sera riche en travaux d'aménagements et de constructions.

Espace des Maraîchers

En 2014, une partie du budget destiné aux bâtiments sera consacrée à la poursuite du chantier formation qui œuvre depuis l'été 2013 à la réhabilitation de la Remise. La fin des travaux est prévue en juin 2014.

Ce bâtiment sera mis à disposition de l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (l'A.M.A.P.) « L'Aube des Légumes » qui distribue des paniers de légumes à son réseau de consommateurs les mercredis de chaque semaine. Une partie remisage servira d'espace de stockage pour le matériel de jardinage utilisé dans le cadre d'activités pédagogiques avec les enfants des centres de loisirs et des écoles.

Ce projet est cofinancé par la Région et l'Etat dans le cadre de la Dotation de Développement Urbain 2012.

La reconstruction de la Maison des Maraîchers débutera au cours du second semestre 2014 avec la réalisation du clos-couvert (remontage ossature bois, charpente et couverture). Le projet prévoit la création d'un espace polyvalent en rez-de-chaussée destiné à l'organisation d'expositions, de conférences ou d'ateliers sur les thématiques du jardin et de l'environnement.

A terme, les abords de ces deux bâtiments seront aménagés de jardins pédagogiques et ouvriers. Dans l'attente, un jardin de plantes éphémères sera créé par le service des espaces paysagers avec le soutien du chantier d'insertion.

A l'issue de la procédure de commande publique, les travaux d'aménagement de la mare pédagogique devraient débuter en février 2014. D'une superficie de 500 m² pour une profondeur maximale de 1,80 m, le bassin verra la végétalisation coloniser progressivement ses abords. Cette mare a pour vocation de devenir un espace support de pédagogie pour les écoles, les centres de loisirs et le milieu associatif. Ce projet est également cofinancé par l'Etat dans le cadre de la Dotation de Développement Urbain 2012.

Dans un même temps, une éolienne de pompage destinée à la culture des jardins sera érigée sur le site. Ce projet est cofinancé par E.R.D.F.

Ancien parc Henry

Au premier semestre 2014, suite à la pose des platelages en bois, des travaux de restructuration des cheminements seront opérés dans l'ancien Parc Henry.

Les cheminements de ce secteur du Parc seront également modifiés suite à la réouverture de la Nagère, cours d'eau aujourd'hui busé sous la rue Guillaume Le Bé. Dans le cadre de la requalification de cet axe, il est prévu de dévier et de ré-ouvrir le cours d'eau dans le parc afin de favoriser la biodiversité tout en apportant une plus-value paysagère.

Maison Mahieu

Le devenir de la maison de maître dite « Maison Mahieu » sera étudié au cours de l'année 2014. Une consultation est en cours en vue de déterminer les coûts de réhabilitation (mise aux normes, de mise en accessibilité...) sur la base de plusieurs scénarios d'affectation. Les résultats seront connus au cours du premier semestre 2014. Les abords de la maison seront mis en valeur : curage et renforcement des bondes et ruisseaux, création d'un cheminement stabilisé, plantations...

Non loin de la Maison Mahieu, à proximité de l'aire de jeux « Toile d'araignée », un parcours acrobatique avec des modules en bois devrait être aménagé spécialement pour les tous jeunes enfants.

Aménagement de l'espace dit « Providence » :

L'espace dit de la « Providence » sera dédié aux loisirs et à la pédagogie. La mise en valeur des cours d'eau constituera le fil conducteur des projets. L'année 2014 sera consacrée aux études d'aménagement en régie, à la conduite de projets et à la réalisation de petits travaux paysagers (terrassement, végétalisation). Compte tenu des travaux de réhabilitation des digues qui débiteront fin 2014, les principaux investissements seront fléchés sur les exercices 2015 et 2016.

Parallèlement aux études d'aménagement dans le Parc, une réflexion sera menée pour favoriser les connexions piétonnes et cycles entre la rue de la Providence et le Parc.

④ Préservation des ressources et périmètres de captage :

36 000 €

Le budget investissement comporte une ligne de crédits en dépenses à hauteur de **36 000 €**.

- Cette ligne permettra, au niveau du barrage de Courgerennes, la réalisation de l'étude sur la restauration de la continuité écologique, piscicole et sédimentaire, pour les poissons migrateurs, amphihalins (dont le cycle de vie alterne entre le milieu marin et l'eau douce) ou non en application des arrêtés de classement des cours d'eau signés par le Préfet, Coordinateur du Bassin Seine-Normandie (A.E.S.N.). Cette étude devrait faire l'objet d'un cofinancement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80% (24 000 € HT)
- Les reports de 2013 devraient permettre de finaliser les démarches de Périmètres de Protection des Captages (P.P.C.) de Servigny (commune d'Essoyes) et des Fontaines (commune de Jully sur Sarce), avec la participation financière de l'A.E.S.N. Au besoin, en fonction du déroulement de la procédure, un complément budgétaire pourrait être sollicité au prochain Budget Supplémentaire.

Concernant l'avancement des procédures de DUP, l'enquête publique sur la source des Fontaines se tiendra du 3 janvier au 3 février 2014. Celle sur la source de Servigny est programmée du 21 janvier au 21 février.

**4 – PROMOTION DE LA VILLE,
TOURISME, POLITIQUE DES LABELS,
RELATIONS INTERNATIONALES**

La Ville de Troyes possède trois labels prestigieux, « Ville d'art et d'histoire », l'inscription au « Registre Mémoire du Monde de l'Unesco » pour le fonds ancien de l'abbaye de Clairvaux et « Label Patrimoine Européen : Troyes, capitale de la maille aux XIXème et XXème siècles, centre de l'économie et de l'industrie textile du département de l'Aube, innovant et rayonnant, au cœur de l'Europe », qui font la promotion de nos biens culturels, monuments patrimoniaux et lieux de mémoire. La Ville continue son action entreprise depuis de nombreuses années afin de faire connaître Troyes et renforcer son attractivité à l'extérieur de son territoire.

**B4 - PROMOTION DE LA VILLE, TOURISME, POLITIQUE DES LABELS,
RELATIONS INTERNATIONALES**

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2013			PROJET BUDGET 2014		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
POLITIQUE DES LABELS	379 580	31 000	- 348 580	410 500	29 000	- 381 500
PROMOTION DE LA VILLE	545 760	45 000	- 500 760	573 020	48 500	- 524 520
TOTAUX	925 340	76 000	- 849 340	983 520	77 500	- 906 020
écart 2014 / 2013				58 180	1 500	- 56 680
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>62 660</i>		<i>- 62 660</i>	<i>64 000</i>		<i>- 64 000</i>

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

983 520 €

Le budget de fonctionnement du secteur représente d'une part **410 500 €** pour la politique des labels et d'autre part **573 020 €** pour la promotion de la Ville/ relations internationales, les recettes attendues étant respectivement de **29 000 €** et **48 500 €**, soit une charge nette totale de **-906 020 €**. Les recettes de fonctionnement concernent d'une part les partenariats institutionnels et privés liés au label « Ville d'art et d'histoire » et à la manifestation de mise en valeur de notre patrimoine « Ville en Lumières », et d'autre part à la redevance du gestionnaire du camping municipal.

Ce budget de **fonctionnement comprend quatre axes de développement** :

- **Le soutien aux associations** dont le but est la promotion de la Ville, pour un budget de 560 000 €. Ces associations mènent des actions permettant d'accroître l'attractivité touristique de la Cité et participent pleinement au développement de l'économie locale. Leurs objectifs concernent l'accueil des visiteurs extérieurs et locaux, la mise en valeur des richesses monumentales ou naturelles, la promotion des activités et des animations et des manifestations auprès des publics.
- **La poursuite de la stratégie de labellisation** avec la mise en œuvre de plans d'actions pour l'ensemble des labels obtenus, notamment le label « Ville d'art et d'histoire » grâce à l'animateur de l'architecture et du patrimoine. Une enveloppe de 55 000 € est consacrée à cet axe, notamment pour la rédaction du programme scientifique et culturel du futur centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.
- **L'organisation d'un événementiel fort** : Ville en Lumières engagé depuis 2004 avec l'ambition de la Ville de présenter chaque été une déambulation nocturne inédite. Ce projet unique en son genre associe la convivialité d'un spectacle de rue de qualité, une mise en lumière patrimoniale et l'évocation de l'histoire de Troyes. Cette manifestation a attiré 24 000 spectateurs en 2013 et s'inscrit dans les plans d'action de la politique des labels. Cette action est estimée à 280 000 €.
- **Les relations avec les villes jumelles et le développement des relations internationales**. La Ville accueille de nombreuses délégations étrangères, notamment scolaires, tout au long de l'année. Par ailleurs, les échanges nourris depuis plusieurs années avec la ville de Brescia pourraient se concrétiser cette année par la signature du serment de jumelage. Une enveloppe de 13 020 € est consacrée à ces actions de renforcement des liens de paix entre les villes européennes.

C4 - PROMOTION DE LA VILLE, TOURISME, POLITIQUE DES LABELS,
RELATIONS INTERNATIONALES

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - CAMPING MUNICIPAL	10 000		- 10 000
Modernisation	10 000		- 10 000
TOTAUX GENERAUX	10 000		- 10 000

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

10 000 €

Le volet d'investissement comprend un crédit de **10 000 €** ouvert dans le cadre de la maintenance des bâtiments du camping municipal, liée aux obligations de propriétaire.

**5 – DEPLACEMENTS URBAINS,
CIRCULATION, VOIRIE, MAINTENANCE
DES BATIMENTS COMMUNAUX,
STATIONNEMENT**

La majeure partie des actions menées dans le secteur « **Déplacements urbains circulation voirie et maintenance des bâtiments communaux** » vise à favoriser les trois composantes du Développement Durable.

Concernant le programme de voirie, les dernières consultations relatives à la réfection des rues fléchées en 2013 interviendront à la fin de cette année, les travaux étant réalisés en report pour une petite partie en 2014, en raison des conditions climatiques (dont la rue Rothier, le chemin des Grandes Terres).

Concernant le programme de voirie 2014, les rues concernées seront la rue des Bas Trévois (entre le boulevard Jules Guesde et la rue du Pont des Champs), la rue Guillaume le Bé, en accompagnement du Grand Troyes dans la mise en place de ses pistes cyclables de l'axe Paris-Prague, ainsi que la rue Vaillant (entre la rue Berthelot et la rue des Chartreux). La rue Viardin sera également requalifiée dans la continuité du réaménagement du square Feller.

Le budget alloué à la **maintenance des bâtiments communaux** permet, de couvrir les coûts des vérifications périodiques réglementaires et d'engager des travaux d'entretien de premier ordre indispensables au maintien de la conformité des lieux. Les travaux d'investissement plus conséquents visent à améliorer la qualité des équipements municipaux et à faire évoluer leur usage. Il s'agit indifféremment de travaux de confort, d'isolation thermique ou de modernisation.

La Municipalité arrête chaque année un programme d'intervention équilibré et raisonné répondant aux aspirations des différentes Commissions municipales. Les directions des Bâtiments et de l'Action foncière axent leurs recommandations autour de l'élaboration d'une véritable stratégie patrimoniale. Le patrimoine bâti communal compte pas moins de 200 bâtiments pour lesquels il convient, dans le cadre de l'établissement d'une programmation pluriannuelle, de considérer l'état général, les attentes en matière de modernisation et mise aux normes en intégrant la contrainte de continuité du service public. Ce dernier impératif implique le plus souvent des interventions en site occupé toujours plus délicates à coordonner.

**B5 - DEPLACEMENTS URBAINS, CIRCULATION, VOIRIE,
MAINTENANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX, STATIONNEMENT**

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2013			PROJET BUDGET 2014		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
ETUDES ET TRAVAUX BATIMENTS	543 000		- 543 000	638 380		- 638 380
REGIE BATIMENTS	147 700		- 147 700	142 000		- 142 000
REGIE ESPACES PUBLICS	451 230	333 400	- 117 830	474 920	274 400	- 200 520
SIGNALISATION	1 191 590	29 215	- 1 162 375	1 185 710	5 000	- 1 180 710
REGULATION TRAFIC	56 130	30 000	- 26 130	52 580		- 52 580
SECURITE ET ACCESSIBILITES DES ERP	5 500		- 5 500	3 000		- 3 000
SERVICE COMMUNAL HYGIENE ET SANTE	16 600		- 16 600	21 800		- 21 800
TOTAUX	2 411 750	392 615	- 2 019 135	2 518 390	279 400	- 2 238 990
écart 2014 / 2013				106 640	- 113 215	- 219 855
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>						
<u>POUR MEMOIRE</u> (hors mouvements d'ordre)						
BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT	2 383 410	2 900 000	516 590	2 501 410	2 960 300	458 890
<u>dont</u> : charges courantes	319 400			314 050		
charges de personnel	312 910			321 860		
rémunération du délégataire	1 505 000			1 637 500		
intérêts des emprunts	246 100			228 000		
recettes droits de stationnement		2 900 000			2 960 300	
écart 2014 / 2013				118 000	60 300	- 57 700

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

2 518 390 €

❶ Le budget de fonctionnement affecté directement à la **direction des Bâtiments (638 380 €)** permet de répondre aux diverses obligations réglementaires attachées à chaque bâtiment. Il s'agit notamment des vérifications ou contrôles périodiques relatifs aux installations électriques, Systèmes de Sécurité Incendie, éclairages de sécurité, continuités radio, paratonnerres, branchements gaz, grandes cuisines, équipements scéniques, appareils de levage. A noter qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, une nouvelle obligation de contrôle de la qualité d'air intérieur (Q.A.I.) dans les établissements accueillant des enfants de moins de six ans s'imposera à la Ville. La Collectivité doit par ailleurs faire face aux coûts d'entretien de divers automatismes d'ouverture, les ascenseurs, les alarmes intrusion, les groupes électrogènes, les moyens de secours, les éclairages de sécurité, les hottes de cuisine et les circuits aérauliques (pour un budget de 300 000€)

La direction des Bâtiments est régulièrement amenée à engager des dépenses de réparations ponctuelles voire dans certains cas urgentes. A ce titre, des crédits doivent être rapidement mobilisables, soit pour disposer d'un stock de matériaux et matériels adaptés dans le cadre des interventions en régie (142 000 €), soit pour faire appel à des entreprises spécialisées et retenues dans le respect du code des marchés publics (332 000€)

Pour le secteur Bâtiments, le budget global de fonctionnement s'élève, avec l'achat de vêtements de travail et de crédits d'études diverses, à 780 380 € (**638 380 € + 142 000 €**) pour 2014.

❷ Le budget de fonctionnement de la Régie des **Espaces publics** s'élève pour 2014 à **474 920 €**.

Les dépenses concernent la gestion et l'entretien de la voirie. Le budget est notamment consacré à l'achat des matériaux et fournitures de voirie nécessaires au fonctionnement des services (enrobés, sel de déneigement, bordures...), la gestion des contrats de mobilier urbain, et l'entretien du patrimoine de protection incendie et de fontainerie. Un crédit pour location mobilière ponctuelle d'un concasseur pour enrobés et bordures a également été inscrit.

Les recettes de la Régie Espaces Publics (**274 400 €**) proviennent pour partie des redevances d'occupation du domaine public, ainsi que du mobilier urbain publicitaire et des contrats de viabilité hivernale.

③ Le budget du secteur **circulation-signalisation-éclairage public**, d'un montant de **1 185 710 €**, comprend les dépenses d'énergie liées à l'éclairage public, la signalisation tricolore, les branchements divers, la contribution auprès du SDEA pour la gestion et la maintenance de l'éclairage public, la gestion des illuminations de Noël et les fournitures relatives à la signalisation tels que panneaux, produits de marquage etc.

Deux nouvelles dépenses complémentaires sur le libellé voies et réseaux sont créées. La première pour un montant de 15 000 € concerne la mise à jour de la base de données du Système d'Information Géographique, la seconde qui s'élève à 30 000 € sera destinée à la détection de réseaux, en vue de pouvoir répondre aux D.T.D.I.C.T. « Demande de Travaux et Demande d'Intention de Commencement de Travaux ».

④ Le budget affecté à la **régulation du trafic** s'élève à **52 580 €**. Il est consacré principalement à la continuité du financement du matériel lié à la mise en œuvre du PC régulation du trafic, à la maintenance des bornes, du matériel électrique ainsi qu'à l'achat de divers outillages. Par ailleurs, il contribue également à financer les réparations des cartes électroniques, ainsi que des matériels divers.

Une convention de service partagé a été signée avec le Grand Troyes dans le cadre du remplacement du poste central de régulation du trafic, par laquelle la Ville met à disposition de la Communauté d'Agglomération les compétences détenues par les agents du service régulation du trafic. Ainsi le personnel concerné accompagne-t-il le Grand Troyes dans ce domaine, tant dans sa mise en œuvre que dans sa gestion.

⑤ **Sécurité-accessibilité dans les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) / Service Communal d'Hygiène et de Santé (S.C.H.S.)**

L'action de ces 2 services repose principalement sur l'application du pouvoir de police générale et spéciale du Maire en matière de sécurité, salubrité publique, et tranquillité publique. Outre l'engagement de procédures encadrées de façon stricte par la réglementation, les missions de ces services passent également par l'accompagnement, l'écoute, le conseil et la sensibilisation d'administrés et d'exploitants d'E.R.P.

Agents assermentés, les techniciens sanitaires peuvent également être amenés à dresser des procès-verbaux qui seront transmis au Procureur de la République lorsque la situation le nécessite.

Ces 2 services, compte tenu de leur cadre d'intervention, travaillent en étroite collaboration avec les services de l'Etat (préfecture, S.D.I.S, A.R.S, D.D.C.S.P.P) ainsi qu'avec de nombreux services de la collectivité et du Centre Municipal d'Action Sociale.

Aussi, le budget de fonctionnement du service sécurité et accessibilité dans les E.R.P. comprend **3 000 €** de subventions pour les associations œuvrant dans le secteur de la sécurité. Concernant le S.C.H.S, le budget de **21 800 €** couvre principalement les analyses (plomb, légionnelles) et les actions de dératisations et désinsectisations.

Toutefois, face aux signalements de plus en plus fréquents portant sur les nuisances sonores ressenties par les riverains de l'Esplanade Deslestraint, une part du budget 2014 sera consacrée à l'étude de leur impact dans ce quartier qui a connu ces dernières années d'importantes évolutions. L'objectif de la collectivité est de parvenir à un juste équilibre entre la tranquillité des riverains et l'activité commerciale et économique de ce site.

🕒 Le **stationnement payant**, individualisé sous forme de **Budget Annexe** depuis 2003, donne à la Ville les moyens de gérer le plus efficacement possible l'aménagement de la Cité et les déplacements urbains. La délégation de service public actuelle est confiée à Troyes Parc Auto (la présente délégation, sous la forme d'une régie intéressée d'une durée de 8 ans, porte sur la période de juillet 2013 à juin 2021). Ce Budget équilibré présente une charge nette respective de **458 890 €** en fonctionnement et -458 890 € en investissement.

En fonctionnement, les **recettes** prévisionnelles sont de **2 960 300 €**, cette somme étant alimentée par la perception des droits des usagers fréquentant les différents parkings mis à leur disposition. Elle se décompose en trois parties : la première, estimée à 1 805 000 €, est constituée des produits des recettes des parcs en ouvrage et en enclos ; la deuxième, d'un montant de 1 145 000 €, est le résultat des stationnements sur voirie issu de la perception des droits de stationnement auprès des usagers du service, enfin la troisième à hauteur de 10 300 € correspond à la partie fixe de la redevance d'occupation du domaine public versée par le délégataire (clause de la nouvelle DSP – 10 000 €/an actualisable) .

En dépenses, les charges se répartissent comme suit :

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à **2 501 410 €**, constituées comme suit :

Les charges courantes pour **314 050 €** se décomposent de la manière suivante :

- Reversement à la Collectivité de rattachement (6% du montant total des recettes) : 177 650 €
- Charges essentiellement imputables aux agents de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.)
 - Vêtements de travail : 4 300 €
 - Fourniture administrative : 600 €
 - Catalogues et imprimés (PV) : 5 000 €
- Taxe foncière sur les parkings en enclos et ouvrage : 97 500 €
- Frais de commission sur les transactions bancaires : 20 000 €
- Remboursements d'abonnements: 9 000 €
- Intérêts moratoires : 200 €

Les Charges de personnel représentent **321 860 €** (rémunération des A.S.V.P.)

La rémunération du délégataire, pour **1 637 500 €** est quant à elle constituée :

- d'une partie fixe de 900 000 €
- et d'une partie variable (25% des recettes de stationnement dans le cadre du nouveau contrat de D.S.P.) : 737 500 €
- Les intérêts des emprunts : **228 000 €**
- L'excédent de fonctionnement de 458 890 € qui contribue au financement de la section d'investissement.

**C5 - DEPLACEMENTS URBAINS, CIRCULATION, VOIRIE,
MAINTENANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX, STATIONNEMENT**

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - DEPLACEMENTS URBAINS - CIRCULATION - VOIRIE	3 216 090	180 860	- 3 035 230
Programme de voirie	1 591 000		- 1 591 000
Signalisation tricolore - mise en conformité des carrefours à feux	50 000		- 50 000
Ouvrages d'art - travaux	370 000		- 370 000
Parc de défense incendie - remise à niveau du parc	12 500		- 12 500
Eclairage public	410 000		- 410 000
Installations de voirie	40 000		- 40 000
Illuminations - acquisition et maintenance	20 000		- 20 000
Régie espaces publics - matériels et moyens techniques	14 600		- 14 600
Circulation - signalisation - matériels et moyens techniques	5 000		- 5 000
Axe Chomedey-Vanier : éclairage public	152 350	72 400	- 79 950
Axe Chomedey-Vanier : participation Ville auprès du Grand Troyes	350 000		- 350 000
PRU - quartier Jules Guesde - création de 2 aires de jeux	200 640	108 460	- 92 180
2 - MAINTENANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX	855 000		- 855 000
Patrimoine - travaux de sécurité et de mise en conformité	90 000		- 90 000
Patrimoine - matériel de sécurité (extincteurs)	53 000		- 53 000
Centre Technique Municipal - poursuite des travaux de modernisation	72 000		- 72 000
Centre Technique Municipal - régie bâtiments - moyens techniques	10 000		- 10 000
Hôtel de ville - travaux de modernisation	300 000		- 300 000
Centre Technique Municipal - reconstruction locaux suite incendie	300 000		- 300 000
Etude faisabilité réhabilitation maison Mahieu (parc des Moulins)	30 000		- 30 000
3 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	3 952 000	3 952 000	
Aménagement avenues Chomedey et Vanier	3 330 000	3 330 000	
Axe cyclable Bas-Trévois-Le Bé-Providence	622 000	622 000	
TOTAUX GENERAUX	8 023 090	4 132 860	- 3 890 230
POUR MEMOIRE :			
BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT	516 890	58 000	- 458 890
Réhabilitation de parcs de stationnement existants - travaux et matériel	184 620		- 184 620
Remboursement annuel du capital de la dette	324 270		- 324 270
Dépôts et cautionnements	8 000	8 000	
Participation pour non réalisation d'aires de stationnement		50 000	50 000
TOTAUX GENERAUX BUDGETS PRINCIPAL/ANNEXE	8 539 980	4 190 860	- 4 349 120

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

8 023 090 €

① **Déplacements urbains - Circulation - Voirie :**

3 216 090 €

Le **programme de voirie**, provisionné à hauteur de **1 591 000 €**, permettra la réfection des rues Bas Trévois (entre le boulevard Jules Guesde et la rue du Pont des Champs), Guillaume le Bé, Vaillant et Viardin. La réfection d'ouvrages d'art est également programmée à hauteur de 370 000 € et concernera notamment la réalisation des travaux de reconstruction du Pont de la Tour et les études sur le Pont de la Paresse. Le programme de remplacement des installations de voirie se poursuit avec un budget fixé à 10 000 € et une somme consacrée aux programmes annuels relatifs à la protection incendie (**12 500 €**), les matériels et moyens techniques (**14 600 €**).

On notera le remplacement du matériel dédié aux **illuminations**, avec un budget établi à **20 000 €** consacré à l'acquisition de matériels LED à basse consommation en énergie. L'éclairage public confié au **S.D.E.A.** fait apparaître un budget de **410 000 €**.

Enfin, est également inscrite la poursuite des travaux pour **l'opération d'aménagement des avenues Chomedey et Vanier**, dont la Ville assure la maîtrise d'œuvre. Cette opération est **financée par le Grand Troyes**, la ville de Troyes prenant à sa charge 20 % de l'opération correspondant d'une part aux dépenses d'éclairage public et d'autre part à un fonds de concours versé par le Grand Troyes (846 540 €, dont 77 160 € pour l'éclairage public et 769 380 € correspondant à la participation de la Ville auprès du Grand Troyes). La première phase de travaux sur le premier semestre 2012 a consisté en l'aménagement des deux carrefours giratoires surélevés au niveau des boulevards Gambetta et Danton et de leurs abords, ainsi que la création du giratoire à l'angle des avenues Chomedey et Vanier et de l'avenue du Général Sarrail. En 2013 a été réalisé un giratoire au carrefour formé par la rue Brocard, et les avenues Chomedey et Vanier.

En 2014, la suite des aménagements concernera les avenues entre le boulevard Danton et la rue Brocard. Pour finir, les avenues entre la rue Brocard et la rue Sarraill seront concernées par les travaux prévus en 2015. Un crédit de paiement de **3 330 000 €** est budgété à cet effet sur l'exercice 2014, au titre des opérations pour compte de tiers.

🔗 Amélioration du patrimoine bâti

La Collectivité complète les interventions réglementaires et de maintenance nécessaires par des travaux de mise en conformité plus conséquents (60 000 €) et par l'achat de matériel de sécurité (76 000 €). La poursuite sur 2014 du renouvellement du parc de blocs autonomes d'éclairage de secours (B.A.E.S.) pour 30 000 €, permettant d'harmoniser l'ensemble du parc, et d'installer des blocs à leds plus économes en énergie et doter d'un autocontrôle permanent.

Des travaux sont prévus dans le cadre d'un programme annuel récurrent de modernisation du Centre Technique Municipal (**72 000€**), de l'Hôtel de Ville (**300 000 €**) et la modernisation de l'éclairage de divers terrains (30 000 €).

S'ajoute l'achat de différents matériels (électroportatifs...) pour la régie (**10 000 €**). La section d'investissement s'élève pour ce secteur à 525 000 € en 2014.

La direction des Bâtiments intervient également en transversalité sur des opérations affectées à d'autres secteurs

A ce titre peuvent être cités :

- Le changement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Charpak.
- Les travaux d'aménagement de l'école élémentaire Jean Jaurès.
- La réfection d'une partie des revêtements de sol de l'école élémentaire Kléber.
- Les faux-plafonds de l'école maternelle Charles Chevalier.
- La réfection des menuiseries de l'école Maternelle et du restaurant de l'école Paul Bert.
- La réfection des sanitaires du gymnase et de l'électricité de la salle B.C.D. de l'école Paul Bert.
- La réfection des peintures, le remplacement du sol sportif, ainsi que le bardage, du C.O.S.E.C. des Sénardes.
- Le bardage du C.O.S.E.C. des Vassaules.

- Les chéneaux et le bardage de la Halle Hermant.
- Les travaux relatifs au domaine de Servigny convenus dans le cadre de l'accord trouvé avec la société Moët et Chandon .
- Les travaux sur le patrimoine locatif privé de la Collectivité.
- La réfection de la charpente de l'A.C.M. Louis Dumont.
- La création d'une unité de stockage et la sécurisation de la cour de la Maison des Associations Schuman.
- La poursuite de la réhabilitation de l'école des beaux-arts avec la réfection de la cage d'escalier

③ Stationnement payant :

516 890 €

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à **58 000 €** et correspond à :

- La Participation pour Non Réalisation d'Aires de Stationnement (P.N.R.A.S.) : **50 000 €**
- Les cautions : **8 000 €**, imputés en dépenses et en recettes.

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à **516 890 €** et comprend :

- Le remboursement annuel du capital : 145 610 €
- Les cautions : 8 000 € imputés en dépenses et en recettes
- Les dépenses d'investissement sur les travaux de modernisation des parkings pour un montant de **184 620 €** (essentiellement le groupe électrogène du parking de l'Hôtel de Ville, les équipements de péage sur Victor Hugo et quelques vélos).

**6 – ENSEIGNEMENT, JEUNESSE,
CONSEIL MUNICIPAL JEUNES**

B6 - ENSEIGNEMENT, JEUNESSE, CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2013			PROJET BUDGET 2014		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
AFFAIRES SCOLAIRES	425 850	22 850	- 403 000	425 430	15 480	- 409 950
ECOLES MATERNELLES	202 750		- 202 750	207 250		- 207 250
ECOLES ELEMENTAIRES	257 025	5 000	- 252 025	269 480	5 000	- 264 480
CLASSES DE DECOUVERTE	115 490	34 450	- 81 040	110 040	34 880	- 75 160
RESTAURATION SCOLAIRE	1 302 230	961 500	- 340 730	1 281 580	958 400	- 323 180
DISPOSITIFS SPECIFIQUES	53 550	48 400	- 5 150	47 250	44 200	- 3 050
COMENIUS	12 000	12 000		3 805	4 000	195
VILLAGE EDUCATIF	169 070	199 750	30 680	197 000	188 500	- 8 500
JEUNESSE - CM JEUNES	23 450	13 500	- 9 950	29 550	24 530	- 5 020
CENTRE MEDICO-SCOLAIRE	30 750	17 000	- 13 750	31 940	18 000	- 13 940
RYTHMES SCOLAIRES				345 950	80 400	- 265 550
TOTAUX	2 592 165	1 314 450	- 1 277 715	2 949 275	1 373 390	- 1 575 885
écart 2014 / 2013				357 110	58 940	- 298 170
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>699 650</i>		<i>- 699 650</i>	<i>961 150</i>		<i>- 961 150</i>

La Direction Enseignement Jeunesse souhaite poursuivre les actions entreprises afin de se situer au plus proche des besoins et des attentes des élèves, des parents et des enseignants. Cette année, vont être réalisées un ensemble d'opérations nécessaires au bon fonctionnement des écoles. Aussi, convient-il d'inscrire les montants indispensables qui permettront de finaliser ces différents projets. Dans une première section, figureront les grands jalons budgétaires qui entrent dans le cadre de la section de fonctionnement. La seconde, quant à elle, sera consacrée aux dotations d'investissement.

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

2 949 275 €

Le budget de fonctionnement s'élève pour l'ensemble de la Direction, hors frais de personnels permanents, à un montant global de dépenses de **2 949 275 €**.

A ce titre, **425 430 €** sont consacrés aux dépenses inhérentes à l'administration générale du secteur de l'enseignement. A l'intérieur de cette rubrique figurent, notamment, les subventions allouées par la Ville aux écoles maternelles et élémentaires privées ainsi qu'à diverses associations.

Toujours au sein de cette section, est inscrite une dotation d'un montant de **110 040 €** destinée au financement des classes transplantées proposées aux enfants (classes vertes, sorties pédagogiques...) ainsi que **31 940 €** relatifs aux dépenses obligatoires liées au Centre médico-scolaire.

Dans ce volet, apparaissent pour **1 281 580 €** les dépenses liées à la restauration scolaire. Ces dernières comprennent l'achat des repas auprès du prestataire de service, les coûts induits par le transport des rationnaires dont l'école ne dispose pas d'un point de restauration sur place ainsi que la rémunération des personnels vacataires chargés de la surveillance des enfants dans les restaurants scolaires.

Dans la section de fonctionnement vient également s'ajouter le solde du dispositif COMENIUS pour **3 805 €**. Ce dernier n'impacte pas le budget de la Ville. Il s'agit de reverser la somme perçue par l'Agence Europe-Education-Formation à l'école élémentaire Jacques de Létin, qui participe jusqu'à juin 2014, aux projets pédagogiques dans le cadre d'échanges européens.

Pour les dépenses de fonctionnement des écoles maternelles, **207 250 €** sont répartis entre différents postes. Ces dernières couvrent les fournitures des écoles ainsi que les dépenses destinées aux personnels A.T.S.E.M. et à leurs remplacements en cas d'absence.

Par ailleurs, il est prévu d'attribuer un crédit global d'un montant de **269 480 €**, pour les dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires. Seront ainsi financés par la Ville les fournitures scolaires et les frais d'études surveillées effectuées dans le cadre du Village éducatif.

Afin de permettre de mener à bien les actions du secteur Jeunesse, **29 550 €** seront affectés principalement à la logistique des opérations tels que le « Forum Jobs Alternance », la Rencontre européenne de la jeunesse, les actions du Bureau Information Jeunesse, du Conseil municipal jeunes et celles liées à la citoyenneté.

Le Village éducatif, quant à lui, se verra doté d'un montant global de **197 000 €**. Celui-ci couvrira les frais de transports scolaires qui s'inscriront dans le champ d'activités plurielles à texture pédagogique, tels que la natation, le salon du livre... Seront intégrées, également, les dépenses inhérentes aux prestations des intervenants, qu'ils soient de sensibilité culturelle, artistique, sportive, etc.

47 250 € seront attribués au dispositif spécifique « Coup de pouce », dont la vocation consiste à donner l'impulsion nécessaire aux enfants présentant des difficultés dans l'acquisition de la lecture. Sont ainsi concernées les écoles élémentaires Jacques-Yves Cousteau, Georges Charpak et Auguste Millard, lesquelles accueillent chacune deux clubs ; les écoles élémentaires Charles Dutreix, les Blossières, Jacques de Létin, Marcel Pagnol et les Tauxelles animant, pour leur part, chacune un club.

Le projet de mandat devra intégrer, parmi les réformes annoncées, **celle des rythmes scolaires**, conformément au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Cette réforme interviendra à compter de la rentrée de septembre 2014. Son impact devra être apprécié à la fois sur les dépenses de personnel nécessaire à l'encadrement des activités périscolaires mais également au niveau des charges de fonctionnement courant (fluides, transport scolaire, achat de matériels...) estimées à **345 950 €** en dépenses, pour les quatre derniers mois de l'année, isolées au sein d'un service spécifique propre à suivre l'évolution des coûts induits.

L'objectif qui a guidé la réflexion collective est de proposer une offre cohérente, équilibrée et de qualité, dans la continuité de l'action menée depuis plusieurs années en faveur du temps périscolaire.

L'ensemble des dépenses dévolues au secteur de l'Enseignement et de la Jeunesse est, en partie, financé par des recettes qui ressortent à un montant global de **1 373 390 €**. Elles regroupent les différents versements effectués par les familles pour leurs enfants bénéficiant, dans le cadre de leur scolarité, de prestations proposées par la Ville. Citons, diverses participations, que ce soit au titre des classes transplantées, de la restauration scolaire ou des activités payantes du Village éducatif. Dans la continuité des recettes à percevoir, figurent les cofinancements qui émanent d'administrations et d'organismes divers impliqués dans les dispositifs mis en place par la Ville.

C6 - ENSEIGNEMENT, JEUNESSE, CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - ECOLES - MAINTENANCE - MODERNISATION	368 000		- 368 000
Ecoles - travaux de modernisation	366 000		- 366 000
Ecoles - travaux de sécurité	2 000		- 2 000
2 - ECOLES - MATERIEL ET MOBILIER	94 870		- 94 870
Ecoles - matériels et mobilier	92 270		- 92 270
Activités éducatives - matériels et mobilier	600		- 600
Equipements informatiques - mission T.I.C.E. - mobilier	1 000		- 1 000
Equipements informatiques - mission T.I.C.E. - informatisation	1 000		- 1 000
3 - RESTAURANTS SCOLAIRES	40 225		- 40 225
Travaux de modernisation	14 400		- 14 400
Matériels et mobilier	25 825		- 25 825
4 - OPERATIONS SPECIFIQUES	200 000	122 070	- 77 930
PRU - quartier Sénardes- Réhabilitation du groupe scolaire Pagnol	200 000	122 070	- 77 930
TOTAUX GENERAUX	703 095	122 070	- 581 025

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

703 095 €

La section d'investissement est dotée d'enveloppes dont le montant global s'élève à **703 095 €**. Elle traduit les flux financiers des engagements de la Collectivité en matière patrimoniale. Les charges concernent :

- **les programmes annuels de maintenance et de modernisation** des établissements scolaires publics du 1^{er} degré et des restaurants scolaires. La Ville accroît son effort en matière de modernisation des structures scolaires. Ainsi, **366 000 €** seront affectés aux travaux de bâtiments dans les écoles : il s'agira de la réfection des menuiseries et de travaux de chauffage à l'école maternelle Charpak, du remplacement de menuiseries côté jardin à l'école maternelle Preize, du remplacement du faux plafond suite à une étanchéité à l'école maternelle Charles Chevalier, du remplacement des dalles de sols amiantées dans les écoles élémentaires Kléber et Diderot, de la création de sanitaires à l'école élémentaire Jean Jaurès et enfin de la programmation de rénovation de rideaux. Par ailleurs, **14 400 €** seront investis pour la réfection des menuiseries du restaurant Paul Bert et à la rénovation d'un escalier de sécurité du restaurant Danton. Enfin, **2 000 €** seront destinés aux travaux de sécurité pour l'aménagement d'un local de stockage à l'école élémentaire des Blossières.
- **les programmes annuels d'équipements en matériels et mobiliers** dans les établissements précités : à ce titre, **92 270 €** seront consacrés à la dotation des écoles maternelles et élémentaires. Une enveloppe de 25 825 € sera destinée à l'équipement des restaurants scolaires. Toujours dans le même registre, **1 000 €** seront affectés à l'achat de mobilier d'informatique et **1 000 €** permettront de procéder à l'acquisition de logiciels. Enfin, **600 €** seront consacrés aux activités éducatives.
- **l'opération spécifique**, portant sur la réhabilitation complète du **groupe scolaire Marcel Pagnol** à travers des travaux d'isolation par l'extérieur, de remplacement d'huisseries et de mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite. Cette opération complètera la requalification du quartier dans le cadre de l'A.N.R.U. L'étude de faisabilité des travaux est estimée à **200 000 €**.

S'agissant des recettes, une somme globale d'un montant de **122 070 €** est inscrite. Elle est alimentée par les cofinancements qui émanent de l'A.N.R.U et de la D.D.U 2012 de l'Etat, du Département de l'Aube et de la Communauté d'Agglomération troyenne pour l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Marcel Pagnol.

**7 – POLITIQUE DES QUARTIERS
ET DE PROXIMITE, CONSEILS DE QUARTIERS,
SERVICES AUX HABITANTS**

**B7 - POLITIQUE DES QUARTIERS ET DE PROXIMITE,
CONSEILS DE QUARTIERS, SERVICES AUX HABITANTS**

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2013			PROJET BUDGET 2014		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
CONSEILS DE QUARTIER ET VIE QUOT.	26 640	31 100	4 460	28 440	30 000	1 560
CENTRES SOCIAUX	102 900	179 900	77 000	86 620	209 400	122 780
ANIMATIONS SANTE	4 510		- 4 510	4 390		- 4 390
DEMOGRAPHIE	11 220	15 330	4 110	8 320	15 330	7 010
ELECTIONS	560	14 240	13 680	780	43 260	42 480
CIMETIERE	3 280	85 000	81 720	3 250	75 000	71 750
TOTAUX	149 110	325 570	176 460	131 800	372 990	241 190
écart 2014 / 2013				- 17 310	47 420	64 730
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>15 500</i>		<i>- 15 500</i>	<i>15 500</i>		<i>- 15 500</i>

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

131 800 €

❶ **Conseils de quartier et vie quotidienne - Centres sociaux - Animation « Santé »**

28 440 €

En 2013, les équipes déployées dans les quartiers et dédiées à la vie quotidienne et sociale ont concrétisé la volonté municipale, exprimée dans le Plan d'Action Municipale 2009-2014, de favoriser l'expression des Troyens, d'être au quotidien, à l'écoute de leurs sollicitations et d'entendre leurs attentes.

Les Maisons de quartier (Marots, Chartreux, Point du jour, Sénardes) proposent aux habitants une offre de services publics en cohérence avec une volonté de proximité accrue et constituent un véritable trait d'union entre le quartier et l'ensemble des services de la Collectivité.

Les Centres sociaux (Coulommière, Point du Jour, Chartreux, Sénardes), lieux d'animation de la vie sociale, mettent en œuvre leurs projets spécifiques d'animation globale – agréés par la Caisse d'Allocations Familiales – élaborés en lien avec la réalité sociale de leurs territoires et en partenariat avec les usagers, les habitants et les acteurs locaux du quartier, en s'attachant à favoriser le développement des liens familiaux, à ancrer durablement les notions de solidarité, d'échange entre les générations, à apporter des réponses aux difficultés sociales, économiques et culturelles des habitants, enfin à dynamiser le partenariat local autour de l'organisation de fêtes de quartier.

Le secteur « Animation santé » met en œuvre des actions relevant du domaine de la santé publique en agissant plus spécifiquement sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. Ses projets, élaborés en lien avec le Programme National Nutrition Santé (P.N.N.S.), sont réalisés en cohérence avec les projets d'animation des centres sociaux et en lien avec les écoles de la Ville. L'un des événements phares de l'année 2013 aura été les actions réalisées pour les centres sociaux et les écoles dans le cadre de la 7^e édition de la Semaine pour la nutrition « Mouv'eat ».

Chacun des dispositifs décrits ci-dessous est un des rouages clés de la politique de proximité :

A savoir :

- Les **Conseils de Quartiers**, qui contribuent à l'exercice d'une citoyenneté active permettant de faciliter la mise en œuvre des conditions du « mieux vivre ensemble ». Espace de participation des habitants à la vie quotidienne de la Ville, chacune des 18 assemblées annuelles permet d'établir un contact direct au cœur des quartiers. Les échanges et les débats visent à améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants.
- Les **permanences d'Elus** organisées dans les 6 quartiers troyens. Les 18 rencontres mensuelles invitent au dialogue entre habitants et élus sur tous les sujets ayant trait à la vie de la commune : les tracas de la vie quotidienne comme les grands projets de la ville.
- Les **réunions publiques** dans les quartiers pour consulter les riverains sur des projets d'aménagements. 17 réunions se sont tenues en 2013 dans tous les quartiers (« Mieux Vivre ma Ville », requalification de rue, programme voirie...).
- La **communication de proximité** qui adresse en temps réel les informations propres à la vie quotidienne, aux habitants et professionnels, par voie de distribution dans leurs boîtes aux lettres.
- Les **actions de Gestion Urbaine de Proximité** (G.U.P.) qui, après avoir contribué au changement d'image des quartiers Chartreux, Sénardes et Point du Jour, en plaçant les habitants au cœur des projets et en les accompagnant dans les phases successives des programmes de rénovation urbaine, s'attachent désormais à **garantir la durabilité des investissements réalisés** et à **répondre qualitativement aux attentes de la population**, toujours en partenariat avec les acteurs de la gestion locale. En 2013, forts de leur expérience commune, les partenaires (Ville de Troyes, Etat, Bailleur), ont signé une nouvelle convention de G.U.P. dans le cadre du projet de rénovation urbaine du **quartier Jules Guesde**.

Trois enveloppes concourent aux charges de fonctionnement courant des équipements déconcentrés, sous la responsabilité du service « Vie quotidienne / Conseils de quartier » :

- La première enveloppe, de **28 440 €**, consacrée aux 4 Maisons de Quartier et à la salle polyvalente « Le Moderne », contribuera à la mise en œuvre d'actions nationales ou locales visant au développement de la citoyenneté et des solidarités (14^{ème} édition de la fête de voisins), participera à la réalisation de la communication de proximité qui procure en temps réel les informations propres à la vie quotidienne, soutiendra enfin la dynamique d'associations par l'octroi d'une subvention ordinaire de fonctionnement dans le cadre de leur action en faveur des quartiers.

L'offre de location de salles polyvalentes et modulables permet l'organisation de rendez-vous multiformes, en réponse aux sollicitations des habitants et des associations pour l'accueil de leurs évènements respectifs. Les recettes attendues pour 2014 s'élèvent à **30 000 €**.

- Une deuxième enveloppe de **86 620 €**, consacrée aux 4 centres sociaux et à l'accueil social de Jules Guesde, permettra la mise en œuvre de leurs projets d'animation. L'offre multiple d'accueil, d'activités, d'animations et de services vise à développer les liens sociaux et familiaux, à préparer un terreau propice à la rencontre et l'échange intergénérationnel, à animer la vie locale en suscitant la participation des usagers et des habitants.

Les recettes de fonctionnement des centres sociaux attendues s'élèvent à **209 400 €**, en augmentation de 8%. Elles se répartissent pour 83% des financements de la C.A.F, pour 12% de la politique tarifaire (adhésions & prestations), enfin pour 5% de financements attribués au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.).

- La troisième enveloppe, d'un montant de **4 390 €**, en diminution de 2,5%, concourt à la mise en œuvre d'actions relevant du domaine de la santé publique et vise à réduire les inégalités sociales de santé dans le domaine de la nutrition. Ces actions transversales sont menées en partenariat avec des professionnels de santé et sont destinées à un large public, notamment celui des centres sociaux de la Ville et des écoles.

② Démographie - Cimetière – Elections

12 250 € (8 320 € + 780 € + 3 270 €)

Les crédits affectés au secteur Démographie d'un montant de **8 320 €** permettent d'assurer les missions incontournables relatives à la gestion de l'état civil. Ainsi, la majorité des crédits est-elle consacrée à l'achat des livrets de famille délivrés aux usagers, ainsi qu'à la **tenue des registres d'état civil** (achat de feuillets sécurisés et reliure) qui restent encore aujourd'hui juridiquement incontournables, malgré une utilisation de plus en plus importante de la numérisation.

Le budget de fonctionnement du secteur du cimetière (**3 250 €**), permet à la Collectivité d'assurer son obligation de prise en charge des obsèques des personnes décédées sans ressources ni familles. Les recettes sont, quant à elles, issues des **ventes et renouvellements de concessions** de cimetière, pour un montant prévisionnel de **75 000 €**.

Enfin, **l'organisation des scrutins** municipaux et européens en 2014 induira un coût de fonctionnement plus important qu'en 2013. La gestion des 32 bureaux de vote reposant essentiellement sur la mise en œuvre de moyens humains, les dépenses sont fléchées en quasi-totalité sur le budget ressources humaines. Cependant le **remboursement des frais** électoraux par la préfecture, calculé notamment sur la base du nombre d'électeurs, est inscrit sur ce secteur, pour un montant estimé à 29 200 €.

Les autres recettes de fonctionnement sont issues de dotations de l'Etat pour la gestion des 3 stations biométriques permettant la **délivrance des passeports**, et la mise en œuvre de la **campagne annuelle de recensement** de la population, soit un peu plus de 29 000 € au total.

**C7 - POLITIQUE DES QUARTIERS ET DE PROXIMITE,
CONSEILS DES QUARTIERS, SERVICES AUX HABITANTS**

*Montants exprimés
en Euros*

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - POLITIQUE DES QUARTIERS ET PROXIMITE	64 000		- 64 000
Centres sociaux - matériels et mobilier	1 000		- 1 000
Maisons de quartiers - matériels et mobilier			
Etablissements de proximité - travaux de maintenance et de modernisation	63 000		- 63 000
2 - SERVICES AUX HABITANTS	14 000		- 14 000
Plan d'amélioration du cimetière	14 000		- 14 000
Création d'un ossuaire			
3 - OPERATIONS SPECIFIQUES	354 870	243 910	- 110 960
Construction d'une salle polyvalente aux Vassaules	354 870	243 910	- 110 960
TOTAUX GENERAUX	432 870	243 910	- 188 960

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

432 870 €

① **Politique des quartiers et proximité :**

64 000 €

Le **volet annuel** d'investissement se monte à **64 000 €** et comprend :

- La maintenance, l'entretien et la modernisation des équipements de quartier, à hauteur de **63 000 €** incluant :
 - la rénovation du sol et la remise en peinture de la salle N°3 du Centre René Peltier (8 000€)
 - Le remplacement des systèmes d'accès des Maisons de quartiers Chartreux et Marots (55 000€)
- L'achat ou le renouvellement de matériel et mobilier dans les centres sociaux pour **1 000 €**.

Une **opération spécifique** consistera à démarrer la construction d'une salle polyvalente dans le quartier des Vassaulles pour un montant de **354 870 €** (début des travaux en juillet 2014). Les recettes attendues en 2014 sont de **243 910 €** (D.D.U. 2013, Région, Département et Grand Troyes).

② **Démographie - Cimetière – Elections :**

14 000 €

L'année 2013 a permis de finaliser bon nombre de projets conséquents au sein du cimetière (construction de l'ossuaire, extension du jardin du souvenir).

Dans la perspective de la commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale au mois de novembre 2014, et au terme de la construction en cours d'un ossuaire dédié, le **regroupement des tombes des Soldats Morts pour la France** sera achevé en milieu d'année pour un budget de **14 000 €**.

8 – SPORTS ET LOISIRS

Pour ce dernier exercice budgétaire du Plan d'Action Municipale, la Commission des sports et des loisirs a souhaité maintenir l'effort sur la **maintenance et la réhabilitation du patrimoine sportif**. Cette démarche a été engagée depuis quelques années compte tenu de l'ancienneté de certaines installations, datant parfois des années 1970.

En effet, confrontée tant à l'évolution de la demande des différentes catégories d'utilisateurs (grand public, scolaires ou associatifs) qu'à l'évolution des normes fédérales mais également à cette situation de vieillissement des structures, la Collectivité a dû élaborer un programme pluriannuel de réhabilitation permettant de palier l'urgence.

L'unique ambition est de proposer à l'ensemble des usagers des conditions de pratiques sportives satisfaisantes. Il convient de rappeler que la mise à disposition des équipements représente plus de 76 000 heures d'utilisation annuelle dans 37 salles spécialisées et 23 équipements extérieurs.

Les animations sportives pilotées par la Ville seront évidemment reconduites en 2014. En effet, le Semi-marathon, la Corrida de Noël, la Nuit de l'Eau, les randonnées rollers et vélo, la Fête du Sport, le Street Golf ou encore Tous à l'eau sont devenus des rendez-vous incontournables pour les Troyens et participent grandement à l'animation de la cité. Ils rassemblent aussi bien les sportifs avertis que les amateurs, à l'image du Semi-marathon, qui avec ses 2 000 participants est la première épreuve sportive auboise. Son attractivité est certaine puisqu'aujourd'hui plus d'un tiers des coureurs sont extérieurs au département.

Par ailleurs, la Ville apportera comme chaque année son concours dans l'organisation de près de 200 événements proposés par les associations sportives troyennes. Citons parmi ceux-ci le « Tournoi ATP Future » du Tennis Club de Troyes, le 10^{ème} « Triathlon des Lacs » du T.O.S. Triathlon ou encore le « Championnat international de BMX Race » du Bmx Roller Skate de Troyes.

B8 - SPORTS ET LOISIRS

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2013			PROJET BUDGET 2014		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
PISCINES	112 520	627 400	514 880	118 000	630 000	512 000
INSTALLATIONS SPORTIVES	130 510	237 450	106 940	159 150	262 000	102 850
MANIFESTATIONS SPORTIVES	984 000	81 500	- 902 500	979 450	77 900	- 901 550
TOTAUX	1 227 030	946 350	- 280 680	1 256 600	969 900	- 286 700
écart 2014 / 2013				29 570	23 550	- 6 020
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>46 000</i>		<i>- 46 000</i>	<i>67 000</i>		<i>- 67 000</i>

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 256 600 €

S'agissant de cette section, la charge globale brute est de **1 256 600 €** dont 277 150 € (**118 000 € + 159 150 €**) consacrés aux charges directes d'exploitation des piscines et des équipements sportifs.

Par ailleurs, une enveloppe constante de 780 000 € au titre de **l'attribution des subventions municipales** permet d'aider 105 associations et sections sportives. Le secteur Sports et Loisirs demeure le premier secteur en terme de nombre de dossiers administrés. Complémentairement à cette aide financière directe, la valorisation cumulée des aides indirectes de la collectivité en faveur de 197 associations sportives et de loisirs est supérieure à 730 000 €.

En atténuation de ces dépenses de fonctionnement, **les recettes escomptées sont estimées à 969 900 €**. Elles proviennent principalement de la fréquentation des deux piscines par le public avec près de 150 000 entrées payantes (grand public et activités).

Le Conseil Régional et le Conseil Général apportent également une contribution au titre de l'utilisation des installations sportives par les lycées et collèges.

Enfin, des partenaires privés soutiennent financièrement l'organisation des manifestations sportives, représentant un peu moins de 70 % du budget.

C8 - SPORTS ET LOISIRS

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - REHABILITATION - MAINTENANCE - PROGRAMMES ANNUELS	417 800		- 417 800
Equipements sportifs - maintenance sur bâtiments	293 000		- 293 000
<i>Piscine des Chartreux</i>	<i>15 500</i>		<i>- 15 500</i>
<i>Piscine Zins</i>	<i>3 500</i>		<i>- 3 500</i>
<i>Cosec des Sénardes et stand de tir</i>	<i>177 000</i>		<i>- 177 000</i>
<i>Cosec des Vassaulles</i>	<i>35 000</i>		<i>- 35 000</i>
<i>Halle d'athlétisme</i>	<i>62 000</i>		<i>- 62 000</i>
Equipements sportifs - maintenance sur terrains	61 000		- 61 000
Equipements sportifs - travaux de sécurité	23 800		- 23 800
Equipements sportifs - matériels sportifs et moyens techniques	40 000		- 40 000
2 - OPERATIONS SPECIFIQUES	2 313 260	803 120	- 1 510 140
Réhabilitation Salle Omnisports	1 233 260	734 600	- 498 660
Complexe H. Terré - couverture de deux terrains de tennis	100 000	68 520	- 31 480
Piscine des Chartreux - mise en place d'un système de traitement de l'air	980 000		- 980 000
TOTAUX GENERAUX	2 731 060	803 120	- 1 927 940

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

2 731 060 €

Concernant le programme d'investissement 2014, deux enveloppes ont été retenues.

La première concerne trois opérations spécifiques.

En premier lieu, il est proposé une **opération exceptionnelle de 980 000 € relative au changement des centrales du traitement d'air de la Piscine des Chartreux**. L'objectif est d'apporter un meilleur confort pour les usagers de cette piscine qui avec 150 000 entrées par an demeure le premier établissement municipal en termes de fréquentation. Suite à un diagnostic réalisé en 2013, il apparaît clairement que la centrale de traitement d'air actuelle est sous-dimensionnée par rapport à la taille de la piscine, qui a pour conséquence, en période hivernale, une diminution sensible de la température de l'air dans l'établissement. Cette sensation de froid pour le baigneur, depuis les vestiaires jusqu'au bord du bassin, entraîne une baisse de fréquentation significative. Par ailleurs, le chauffage demeure une charge de fonctionnement particulièrement lourde. La solution technique envisagée permettra à la fois d'améliorer le bien-être des nageurs et également les consommations énergétiques en les divisant par deux. L'amortissement de cette installation est prévu sur une période de trois à cinq années.

En second lieu, afin de répondre à la double demande des joueurs de tennis et des joueurs de pétanque, il est envisagé de **couvrir de manière pérenne deux terrains de tennis du complexe sportif Henri Terré**, rendant ainsi disponibles les actuels terrains de tennis couverts. Ce bâtiment sera ainsi transformé en **boulodrome couvert**, équipement attendu depuis plusieurs années par plus de 500 licenciés. L'ensemble des pratiquants non licenciés troyens ainsi que les 300 adhérents de l'A.S.P.T.T. pourront quant à eux bénéficier de nouveaux terrains de tennis couverts. Le coût global de cette opération est estimé à 460 000 € dont **100 000 €** inscrits au Budget 2014.

Enfin, il convient de rappeler que la **réhabilitation partielle de la Salle Omnisports** qui figurait au Budget Primitif 2013 bénéficiera d'un report de crédits de paiement sur l'année 2014.

Pour mémoire, le programme de travaux retient des opérations techniques prioritaires permettant de mieux satisfaire les nombreux utilisateurs. Sont ainsi prévus la réhabilitation de l'ascenseur, la mise en conformité de l'installation électrique, le remplacement des verrières, la réhabilitation des vestiaires, la réfection de la ventilation et celle du chauffage dans les salles de sport, la rénovation de la façade...

Concernant les crédits annuels d'investissements, une enveloppe de **417 800 €** a été arrêtée.

L'accent sera mis cette année sur le **C.O.S.E.C. des Sénardes** avec près de **177 000 €** investis. Ouverte en 1984, cette installation dispose de 7 salles spécialisées dont certaines uniques dans l'agglomération (bloc d'escalade, stands de tirs). La grande salle de sports collectifs sera entièrement réhabilitée avec le changement du sol sportif, le remplacement des bardages et une remise en peinture. Par ailleurs, une mise en sécurité du stand de tir à 50 mètres est programmée avec la pose d'un blindage.

97 000 € (**35 000 € + 62 000 €**) ont été inscrits pour **la remise en état des chéneaux** et le remplacement de panneaux en fibralith de la **halle d'athlétisme** Marcel Hermant, ainsi que le changement des panneaux translucides du C.O.S.E.C. des Vassales.

Concernant les piscines, et dans la continuité des années précédentes, 60 000 € ont été réservés pour plusieurs interventions urgentes dont le changement de filtres à sable.

En ce qui concerne les **travaux sur terrain**, une enveloppe globale de 61 000 € a été retenue permettant entre autres, l'entretien des terrains de football sur les complexes sportifs municipaux et la modification de l'éclairage sur deux terrains de tennis permettant de réaliser des économies de consommation d'énergie.

9 – PROTECTION ET GESTION ANIMALE
FOIRE DE MARS

B9 -PROTECTION ET GESTION ANIMALE, FOIRE DE MARS

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2013			PROJET BUDGET 2014		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FOIRE DE MARS	281 460	173 000	- 108 460	291 470	180 000	- 111 470
PROTECTION ET GESTION ANIMALE	108 500	5 000	- 103 500	114 500	5 000	- 109 500
TOTAUX	389 960	178 000	- 211 960	405 970	185 000	- 220 970
écart 2014 / 2013				16 010	7 000	- 9 010
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>2 800</i>		<i>- 2 800</i>	<i>2 000</i>		<i>- 2 000</i>

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

405 970 €

Le budget pour 2014 prévoit l'inscription de crédits pour l'organisation annuelle de la Foire de Mars. Conformément au Plan d'Action Municipale, il prend également en compte les attentes exprimées au titre de la protection et de la gestion animale.

❶ **Foire de mars**

291 470 €

Avec plus de 150 ans d'existence, la Foire de Mars fait partie du patrimoine municipal. Elle figure parmi les fêtes foraines les plus importantes de France. Son organisation à Troyes lance, au plan national, la saison annuelle pour de nombreux industriels forains. Cet événement constitue un des rendez-vous festifs et populaires majeurs de l'année et son attractivité rayonne sur la région.

Le champ de foire accueille 173 métiers et attractions répartis en jeux d'adresse et grues, manèges adultes et enfants ainsi que divers métiers de bouche...

L'édition 2014 renouvellera ses efforts en termes de qualité d'accueil des forains et du public au sein du champ de Foire, mais aussi de tranquillité aux abords : implantation des métiers, diversité des manèges, cheminements entre les manèges, sécurité, nettoyage régulier des espaces, vigilance concernant le stationnement et la circulation aux alentours...

La charte « *Mieux vivre ensemble pendant la Foire de Mars* », signée le 8 février 2012 entre l'association des riverains « Rivexpo 3 », le Comité Festif des Industriels de la Foire de Mars et la Ville, engage les parties dans l'application de règles visant à garantir le bon déroulement de la fête foraine dans le respect de tous. Les signataires mettent tout en œuvre pour que cette animation soit une réussite tant pour les riverains, que pour les professionnels et le public. A cet effet, il est envisagé un abaissement supplémentaire du niveau au-delà duquel les nuisances sonores pourront être sanctionnées, afin de prendre davantage en compte les attentes de riverains immédiats.

La charge nette de cet événement annuel qui se déroulera du samedi 22 février au dimanche 16 mars 2014 est stabilisée à **-111 470 €**.

Le montant des **dépenses à caractère général** est estimé à **291 470 €** et recouvre les frais de mise à disposition des espaces nécessaires pour l'implantation des métiers et caravanes (esplanade Delestraint, terrains de Saint-Julien-les-Villas, Pompidou), les secours, l'installation de toilettes publiques, le gardiennage du site de Saint-Julien et les frais d'énergie. Le montant des recettes tirées des droits de place, estimé à **180 000 €**, comprend notamment la récupération des frais d'électricité engagées par la Ville.

② Concernant la protection et la gestion animale

S'inscrivant dans la continuité d'actions engagées depuis plusieurs années, **114 500 €** sont inscrits au titre de l'exercice 2014. Ce montant comprend :

- une prestation de régulation de la population féline sur le territoire de la commune. Un nouveau marché est lancé pour 2014-2017 avec un budget maximum alloué à cette prestation de 20 000 €. Plus de 300 chats ont ainsi été pris en charge par la Collectivité entre 2010 et 2013. Malgré le travail déjà réalisé par l'ancien prestataire, le nombre de signalements reste constant nécessitant de poursuivre les actions engagées.
- Avec un taux d'occupation d'environ 70% et environ 290 œufs enlevés sur l'année, la maintenance du pigeonnier sera reconduite sur 2014. Le marché de location prenant fin courant 2014, il est proposé d'acquérir le pigeonnier installé sur le jardin du Rocher pour un montant de 4 100 €.

La présence du pigeonnier ne pouvant suffire à elle seule à réguler le nombre de pigeons, des campagnes de capture ponctuelle par cage dans des lieux où une forte concentration de pigeons a pu être observée sont maintenues parallèlement à la poursuite du travail de sensibilisation auprès des nourrisseurs et des propriétaires, dont les immeubles présentant des ouvertures ou passages libres, offrent des lieux de nidifications pour les pigeons.

Les recettes annuelles s'élèvent à **5 000 €**, et correspondent à la facturation de prestations pour lesquelles les tarifs sont reconduits en 2013. Ils comprennent, dans le cadre d'une reprise par le propriétaire, la facturation de la prise en charge de l'animal, un forfait journalier et la refacturation des frais de vétérinaire et de tatouage.

C9 - PROTECTION ET GESTION ANIMALE, FOIRES

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FOIRES	10 000		- 10 000
Mise en conformité électrique des Foires	10 000		- 10 000
PROTECTION ET GESTION ANIMALE	4 100		- 4 100
Protection animale - Option d'achat du pigeonnier	4 100		- 4 100
TOTAUX GENERAUX	14 100		- 14 100

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :** **14 100 €**

① **Foire de Mars** **10 000 €**

Une somme de **10 000 €** est consacrée à la préparation du champ de foire et sa remise en état après la manifestation.

② **Protection et gestion animale** **4 100 €**

Comme mentionné précédemment, un crédit de **4 100 €** est prévu pour l'acquisition du pigeonnier actuellement loué par la ville, à l'issue du marché avec le prestataire actuel, cette option étant à terme plus avantageuse économiquement.

**10 – URBANISME,
RENOUVELLEMENT URBAIN**

**11 - REQUALIFICATION
DES ESPACES PUBLICS**

Le secteur de l'urbanisme, du renouvellement urbain et de la requalification des espaces publics regroupe des **actions très variées** dont certaines revêtent un caractère très opérationnel alors que d'autres relèvent d'activités plus prospectives et programmatiques. Toutes **concourent à l'embellissement et à l'attractivité de la cité** avec comme **ligne directrice : la mise en valeur du patrimoine.**

L'année 2013 aura notamment été marquée par **l'ouverture de la Maison du tourisme**, vitrine de l'excellence de l'offre de la Ville de Troyes en matière d'accueil des publics et promotion du territoire. Elle vient ponctuer et couronner la requalification de la place de l'hôtel de Ville, de la rue Aristide Briand et la restauration de la façade de l'Hôtel de Ville.

La mise en chantier des premières opérations de restauration immobilières instruites dans le cadre de la 4^{ème} OPAH-RU vient rappeler la richesse du centre ancien dont le périmètre de protection est étendu aux limites « naturelles » du bouchon de champagne. **L'étude portant sur la révision du règlement du PSMV** est en cours et devrait connaître en 2014, une avancée significative. **La commission locale de secteur sauvegardé sera dans ce cadre invitée à se prononcer sur les orientations à venir.** Le premier constat fait par le bureau d'études Alexandre Melissinos en charge du dossier, selon lequel la Ville de Troyes dispose d'un Règlement bien écrit, peut être partagé.

L'aménagement de l'ilot Bourse du Travail devrait débiter d'ici à la fin 2014 après réalisation des fouilles archéologiques. Dans l'attente, la société Frey, opérateur commercial retenu par la Ville, poursuit son travail de commercialisation.

Le marché de l'immobilier connaît une nette inflexion. La mutation de grandes emprises (exemple : site EDF Gambetta, site des Ursulines) nécessite une attention et un accompagnement accrus. Si le Plan Local de l'Habitat et le Plan Local d'Urbanisme notamment, permette de définir des orientations et d'encadrer les droits à construire, la Ville peut aussi jouer un rôle à travers le foncier qu'elle peut libérer et les actions de requalification des espaces publics qu'elle peut initier. **Le projet d'aménagement le long de l'axe Chomedey**, basé sur une recherche de mixité de fonctions, d'usage et d'occupation, avec des logements d'un genre nouveau susceptibles de retenir des acquéreurs tentés de s'éloigner du centre urbain, en est l'illustration. L'Approche Environnementale et Urbaine, méthode retenue pour ce projet, repose justement sur une approche progressive.

Plusieurs mises en chantier privé restent à venir, ce qui illustre localement le dynamisme de la filière de la construction, même si certaines entreprises ne cachent pas leurs inquiétudes.

La poursuite des réflexions **sur le quartier gare** en lien avec le Grand Troyes, illustre les intentions de la Ville de requalifier en profondeur ce secteur, dans la continuité de la révision récente du Plan de Déplacement Urbain porté par le Grand Troyes.

Les ouvertures de chantiers relatives aux dernières opérations en matière d'aménagement et d'équipements publics initiées dans le cadre du premier acte de la rénovation urbaines sont attendues courant 2014. Le **quartier Marots - Beau Toquat** inscrit dans le cadre du programme de rénovation Chantereigne-Montvilliers va connaître d'importantes transformations. Le premier acte à peine achevé, il faut d'ores et déjà se projeter dans le deuxième acte en accompagnant le bailleur social Troyes Habitat, qui vient d'engager un programme ambitieux de **reconquête de l'espace inter-bâti sur le quartier Jules Guesde**.

B10 - URBANISME ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2013			PROJET BUDGET 2014		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
POLE URBANISME ET PATRIMOINE	46 960	5 980	- 40 980	39 960	5 980	- 33 980
SECTEUR SAUVEGARDE	236 400	112 000	- 124 400	388 800	203 000	- 185 800
GESTION SOLS	11 900		- 11 900	12 890		- 12 890
ACTION FONCIERE ET PATRIMOINE	564 830	762 000	197 170	732 900	998 000	265 100
TOTAUX	860 090	879 980	19 890	1 174 550	1 206 980	32 430
écart 2014 / 2013				314 460	327 000	12 540
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>5 000</i>		<i>- 5 000</i>	<i>3 500</i>		<i>- 3 500</i>

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 174 550 €

① Urbanisme Gestion des sols et Secteur sauvegardé

441 650 €

La structuration du budget du secteur de l'urbanisme (39 960 € + 388 800 € + 12 890 €, soit 441 650 € au total) incarné au sein de l'organisation municipale par la direction de l'urbanisme, diffère peu d'une année sur l'autre. L'articulation du budget repose sur 6 axes :

- 1 - L'expertise urbaine et architecturale auprès des porteurs de projets ;
- 2 - La mise en valeur du patrimoine dans le bouchon de champagne ;
- 3 - Les politiques contractuelles engagées avec l'Etat en faveur de la rénovation urbaine (P.R.U. et P.N.R.Q.A.D.) ;
- 4 - Les missions d'expertise dans le cadre de l'instruction des dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme ;
- 5 - La connaissance et l'appropriation du patrimoine local ;
- 6 - Le développement de l'attractivité et l'essor du territoire dans un cadre prospectif.

Pour la partie liée au fonctionnement, ces différents thèmes se déclinent de la manière suivante :

- **Soutenir l'accompagnement des pétitionnaires dans leur projet en s'appuyant sur l'expertise des services et l'apport de 3 architectes-conseils dont la mission couvre sur l'ensemble du territoire communal.** Sachant que la qualité des dossiers repose sur la conception architecturale, le respect des règles des divers documents d'urbanisme... mais également, sur le travail d'explication en amont auprès des porteurs de projets pour pouvoir faire évoluer les projets favorablement, les services bénéficient de l'appui de trois professionnels, pour un budget annuel de l'ordre de 37 000 €.

- **Prolonger les efforts en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine dans le bouchon de champagne et notamment dans le cadre du Programme National des Quartiers Anciens Dégradés (P.N.R.Q.A.D.).** L'animation (accompagnement technico administratif) de la 4ème O.P.A.H.-R.U. couplé au montage juridique de l'O.R.I. (Opération de Restauration Immobilière : préparation de la Déclaration d'Utilité Publique-D.U.P.- n°2) et au déploiement opérationnel de la D.U.P. n°1, représente un coût annuel de 357 000 € englobant l'acquisition des immeubles à recycler (relogement, travaux confortatifs, curetage...). Les dépenses et les recettes spécifiquement liées au recyclage immobilier seront isolées dans un Budget Annexe à créer au moment opportun. Outre, son obligation réglementaire comme pour toutes opérations d'aménagement, celui-ci offrira une plus grande lisibilité d'une part des opérations comptables et financiers liées aux transactions immobilières, et d'autre part de la participation de l'Etat et par conséquent de l'effort financier de la Collectivité.
- **Replacer la connaissance du patrimoine au cœur des échanges en s'appuyant sur des analyses scientifiques et recherches historiques.** La Ville poursuit le travail initié ces dernières années, en finançant et en faisant réaliser aussi souvent que nécessaires des études dendrochronologiques sur les immeubles en pan de bois en cours de réhabilitation (action structurée en 2013), ainsi que des études chromatiques. Le but étant de mieux connaître ce patrimoine, d'accompagner les maîtres d'ouvrages dans les choix techniques et enfin, d'apporter une véritable garantie sur la qualité scientifique des réhabilitations.
- **Continuer à développer des réflexions prospectives sur l'évolution du tissu urbain en lien avec les instituts de formation supérieure.** La convention avec l'IATEUR-Troyes permet de faire travailler un groupe d'étudiants dans une vision prospective du territoire qui pourra le cas échéant trouver une traduction dans les documents réglementaires ou apporter une vision aux acteurs locaux de la Ville. La Ville participe au frais d'ateliers à hauteur de 4 500 €.

② Action foncière et patrimoine

732 900 €

- La gestion active du patrimoine communal présente un résultat net positif avec une recette attendue de **998 000 €** pour l'année 2014 pour une dépense estimée à **732 900 €**. Deux postes pèsent principalement, les charges locatives et de copropriétés d'une part et les taxes foncières d'autre part, pour un montant respectif de 370 000 € et 288 050 €. L'augmentation des dépenses trouve son origine dans le transfert des charges locatives des centres de loisirs et des maisons de la petite enfance précédemment fléchée sur les secteurs Affaires sociales et Prévention, tandis que des recettes nouvelles seront enregistrées : contribution de l'E.P.A. La Maison du Boulanger pour la mise à disposition des théâtres, loyer de certains locaux de la Maison du Tourisme et de terrains bâtis mis à la disposition de l'A.P.E.I. de l'Aube. Cette évolution correspond dans les faits à une reprise en gestion progressive de l'ensemble des contrats de location de la collectivité, par la direction de l'Action foncière et du Patrimoine, suivant une logique de rationalisation du fonctionnement des services tenant compte des savoirs faire développés par cette direction.

C10 - URBANISME ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE	1 666 420	1 001 320	- 665 100
Planche Clément - réhabilitation local communal	100 000	58 330	- 41 670
Planche Clément - subvention à verser pour études	18 750		- 18 750
Planche Clément - création d'un poste de transformation	36 000		- 36 000
PRU Chantereigne - Reprise et enfouissement de réseaux quartier Beau Toquat	70 000		- 70 000
PNROAD - Etude sur équipement de proximité Tête du Bouchon	30 000		- 30 000
<i><u>Pour mémoire (équipements de proximité et aménagements)</u></i>	<i>1 411 670</i>	<i>942 990</i>	<i>- 468 680</i>
<i>PRU troyen - quartier du Point du Jour - extension et réhabilitation Crèche du Parc</i>	<i>801 000</i>	<i>502 430</i>	<i>- 298 570</i>
<i>PRU troyen - quartier Sénardes- Réhabilitation du groupe scolaire Pagnol</i>	<i>200 000</i>	<i>122 070</i>	<i>- 77 930</i>
<i>PRU troyen - quartier Point du Jour - Construction d'un Accueil Collectif de Mineurs</i>	<i>210 030</i>	<i>210 030</i>	
<i>PRU troyen - quartier Jules Guesde - Création de deux aire de jeux</i>	<i>200 640</i>	<i>108 460</i>	<i>- 92 180</i>
2 - OPERATIONS SPECIFIQUES	290 000		- 290 000
Subvention d'équipement à verser PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) (solde)	75 000		- 75 000
Projet Urbain Partenarial sente des Gravières (solde)	40 000		- 40 000
Mise à disposition domaine de Servigny - travaux	175 000		- 175 000
3 - PROGRAMMES ANNUELS	355 000	4 000	- 351 000
Acquisitions de terrains et de bâtiments	120 000		- 120 000
Travaux sur bâtiments non affectés	181 000		- 181 000
Démolitions de bâtiments	50 000		- 50 000
Etudes et documents d'urbanisme			
Cautions locatives	4 000	4 000	
4 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	500 000	140 000	- 360 000
Secteur Sauvegardé - Subventions pour restauration immobilière	100 000		- 100 000
Subvention OPAH	350 000	140 000	- 210 000
Travaux de voirie - raccordement réseaux pour permis de construire	50 000		- 50 000
TOTAUX HORS EQUIPEMENTS DE PROXIMITE (du PRU Troyen)	1 399 750	202 330	- 1 197 420
TOTAUX GENERAUX	2 811 420	1 145 320	- 1 666 100

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

1 399 750 €

❶ Urbanisme Gestion des sols et Secteur sauvegardé

Le programme d'investissement (869 750 €) répond également pour une grande partie aux engagements contractuels que la Ville a pris pour la requalification du centre historique (P.N.R.Q.A.D.) et pour la rénovation urbaine des quartiers sensibles (P.R.U.). Par ailleurs, la Ville a pris l'engagement de financer un certain nombre d'infrastructures ou équipements publics. A ce titre, le Budget 2014 prévoit de :

- **Pour la partie rénovation urbaine, les derniers équipements au sein des quartiers réhabilités avec l'ANRU (2006-2011) sont programmés en 2014.** Par ailleurs, la Ville engage les nouvelles actions en faveur de la rénovation de la Planche Clément avec Troyes Habitat ainsi que la construction d'un équipement public de proximité dans la tête du Bouchon et l'aménagement du quartier Beau Toquat. Dans le cadre de l'achèvement de l'acte I du programme de rénovation (Chartreux, Point du Jour, Sénardes), sont prévus les travaux d'extension de la **crèche du Parc** qui doivent se terminer fin 2014 **(801 000 €)**, l'aménagement, dans le courant du 1^{er} semestre 2014, de locaux dédiés à un accueil de loisirs de qualité sur le quartier Point du Jour **(210 030 €)** ainsi que le lancement des études de maîtrise d'œuvre portant sur réhabilitation du groupe scolaire marcel Pagnol financée en partie par l'A.N.R.U. **(200 000 €)**. Les nouveaux projets se mettent également en place, à savoir l'opération isolée Planche Clément (2012-2017) pour un montant total de **1 666 420 €** comprenant la réhabilitation d'un local communal (occupé par le biais d'une convention par les Eclaireurs de France), le déplacement d'un poste électrique, la mise au débat du contenu de la programmation sur le futur équipement de proximité de la tête du bouchon, ainsi que le lancement des premiers travaux de voirie et réseaux divers (enfouissement des réseaux, travaux d'adduction d'eau, renouvellement de l'éclairage public) sur le quartier Beau Toquat (lié au P.R.U. de la Chapelle Saint Luc).

- **Reconduire les dispositifs en faveur de la valorisation du patrimoine bâti dans le Bouchon de Champagne** à travers les subventions « ville seule » pour accompagner les prescriptions architecturales liées aux autorisations d'urbanisme (**100 000 €**), les subventions de l'O.P.A.H. R.U. (**350 000 €** pour le F.C.I. avec une part région de **140 000 €**). Par ailleurs, la révision du P.S.M.V. (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur), dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la D.R.A.C., est toujours en cours d'étude par le cabinet A Mélissinos, avec une participation financière de la Collectivité aux frais d'ingénierie de 75 000 € (50% de la dépense).
- **Accompagner l'essor et le développement du territoire** à travers le financement obligatoire des travaux de raccordement/renforcement électrique des opérations d'urbanisme avec une provision de **50 000 €** ou le financement croisé de projets urbain comme le Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) engagé en 2011 sur la sente des Gravières et qui concourent à la structuration, la sécurité et au renouvellement de l'attractivité des quart

② Les **programmes spécifiques (hors P.S.M.V. et P.U.P.)** seront poursuivis.

- Dans le cadre d'une convention de mise à disposition d'une partie des locaux de l'ancienne colonie de vacances de Servigny conclue en 2013 pour 12 années, laquelle apportera un loyer total de 310 000 € sur cette période, des travaux de remplacement des couvertures de trois dortoirs (y compris désamiantage) seront réalisés en 2014 pour un montant de **175 000 €**.
- Le programme de cessions 2014 correspondra vraisemblablement à la remise en vente des biens inscrits en 2013 n'ayant pas trouvé acquéreur, et des locaux laissés vacants par l'Office du Tourisme. Une recette d'un million d'euros est attendue.

③ **Action foncière et patrimoine (programmes annuels)**

Outre les cautionnements (**4 000 €**), les programmes annuels s'élèvent pour 2014 à **355 000 €** et se répartissent comme suit :

- Poursuite du principe d'acquisitions foncières, au gré des accords trouvés, pour l'intégration dans le patrimoine communal de tènements fonciers concernés par les emplacements réservés prévus au P.L.U. d'une part, et de terrains bâtis entrant dans le périmètre de l'éco-quartier d'autre part. Une provision de **120 000 €** est d'ores et déjà inscrite pour mener les premières transactions.
- Accélération du programme de rénovation des biens du domaine privé de la Collectivité en intervenant prioritairement sur des logements momentanément vacants qui, remis à la location génèreront à l'avenir des recettes supplémentaires et permettent de valoriser le patrimoine communal. Ce programme d'un montant total de **181 000 €** prévoit également des interventions sur certains biens occupés.
- Maintien d'un programme de démolitions / déconstructions de **50 000 €** suivant la logique de reconquête ou sécurisation de certains terrains sur le futur éco-quartier. La démolition du bâtiment dit des « Platanes » situé boulevard Danton à l'angle des rues Mitantier et Charlemagne, est également annoncée.

C11 - REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - MAINTENANCE DES ESPACES PUBLICS	20 000		- 20 000
Maintenance voirie requalifiée	20 000		- 20 000
2 - OPERATIONS SPECIFIQUES DE REQUALIFICATION	390 000	72 500	- 317 500
Requalification quai La Fontaine	290 000	72 500	- 217 500
Ilôt Juvenal des Ursins - création d'un jardin	100 000		- 100 000
3 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	113 000	113 000	
Pistes cyclables Quai La Fontaine	113 000	113 000	
TOTAUX GENERAUX	523 000	185 500	- 337 500

❶ Maintenance des espaces publics :

523 000 €

En accompagnement des actions menées en matière d'urbanisme ou de voirie, le secteur Requalification des Espaces Publics est engagé dans la Mutation urbaine du cœur de Troyes avec, en particulier, une réflexion des services sur la requalification du parvis de la Cathédrale. Par ailleurs un budget à hauteur de **20 000 €** pour la maintenance des espaces requalifiés est proposé (marchés de remplacement de tampons de voirie et de remplacement des dalles de trottoirs).

❷ Opérations spécifiques

- Une somme de **290 000 €** est inscrite en dépense pour le **réaménagement du quai La Fontaine**, en coordination avec le Grand Troyes pour l'aménagement d'une piste cyclable bi-directionnelle. Ces travaux viennent concrétiser un aménagement sommaire (pose de balisettes et marquage au sol) créé dans le cadre de la requalification de la rue Roger Salengro. Ils consistent en la création d'une large promenade le long du quai qui sera élargi, l'éclairage public sera rénové et les espaces paysagers développés.
- Un crédit de **100 000 €** est par ailleurs prévu au budget 2014 pour la **création d'un jardin public au nord de l'Hôtel Juvénal des Ursins**. Ce jardin d'inspiration Française sera desservi depuis la rue des Chats et intègrera un cheminement réglementé accessible aux personnes à mobilité réduite qui irriguera l'îlot jusqu'à la rue Paillot de Montabert.

12 – PREVENTION

B12 - PREVENTION

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2013			PROJET BUDGET 2014		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
PREVENTION	545 000	10 000	- 535 000	543 010	10 000	- 533 010
ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS	870 530	607 000	- 263 530	839 690	570 000	- 269 690
FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS	30 390	161 500	131 110	29 900	162 300	132 400
TOTAUX	1 445 920	778 500	- 667 420	1 412 600	742 300	- 670 300
écart 2014 / 2013				- 33 320	- 36 200	- 2 880
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>426 200</i>		<i>- 426 200</i>	<i>426 200</i>		<i>- 426 200</i>

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

1 412 600 €

❶ **Prévention :**

543 010 €

La délinquance sur le territoire troyen diminue de manière continue depuis 2007.

Toutefois, la part des mineurs mis en cause dans la délinquance générale et dans celle de proximité nécessite une vigilance particulière.

Ainsi, la rénovation du protocole d'accord relatif à la prévention spécialisée de rue, en recentrant les moyens (plus de 10 E.T.P.) sur le public de moins de 21ans, constitue un levier d'action. Outre cette prévention de rue, les actions en faveur du développement de la mesure de responsabilisation, de soutien à la parentalité, de prévention des addictions et la mise en place de la procédure de rappel à l'ordre doivent contribuer à diminuer le nombre de mineurs mis en cause.

Des actions en matière de dissuasion et de prévention situationnelle, de sécurité routière, le développement des mesures alternatives, de transaction, d'aide aux victimes sont également mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (S.T.S.P.D.).

Les dépenses correspondent à la participation sur les salaires des 10 E.T.P., d'éducateurs spécialisés de rue à hauteur de près de 33 %, à la subvention de fonctionnement accordée aux associations de prévention et aux dépenses pour les actions d'accompagnement au déploiement de la STSPD.

❷ **Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.) :**

839 690 €

Les accueils de loisirs constituent en France le second espace d'accueil éducatif de l'enfance après l'école.

Qu'ils soient péri ou extra-scolaires, ils constituent à la fois une réponse aux besoins d'accueil pour les familles d'actifs et une offre éducative permettant aux enfants de vivre de bons moments, de découvrir de multiples activités, de s'ouvrir au monde.

A ce titre, les A.C.M. de la Ville permettent aux enfants et adolescents de grandir et se construire, dans un cadre sécurisé et sécurisant, dans le respect des règles de vie collective, le goût de l'effort et le bonheur des découvertes.

Les A.C.M. municipaux développent chaque année des projets pédagogiques visant à rendre les enfants et les adolescents acteurs de leurs loisirs. De l'initiation à la photographie, à la personnalisation de vêtements, en passant par des ateliers cirque, de l'escalade ou encore des ateliers scientifiques, les équipes se mobilisent pour maintenir l'attractivité de ces entités éducatives.

La réforme des rythmes scolaires bousculera sans aucun doute les équilibres de fonctionnement de l'ensemble du secteur éducatif et nécessitera des ajustements.

Dans l'hypothèse du mercredi matin scolaire, le coût de l'activité demeurera identique car les activités courtes sont plus coûteuses et la perte de recettes issues des contrats d'objectifs et de cofinancement comme les C.E.J. ne sera pas compensée.

Malgré ces difficultés, l'engagement de la Collectivité demeure.

L'accueil et l'éducation des enfants et des adolescents sont un enjeu d'avenir.

Avec la construction de l'A.C.M Point du Jour, la Ville poursuit l'équilibrage de l'offre territoriale. Ainsi, au terme de 2014, les quartiers Marots, Vassales, Point du Jour et Sénardes seront dotés d'A.C.M. municipaux.

Le quartier des Chartreux bénéficie quant à lui d'une offre associative subventionnée par la Ville.

Enfin, l'A.C.M de Menois constitue un cadre propice à l'organisation de stages thématiques durant les vacances scolaires.

③ Résidence sociale - Foyer Jeunes Travailleurs (F.J.T) :

29 900 €

L'exercice 2013 est la première année pleine de fonctionnement à 39 chambres pour la résidence sociale F.J.T.

Cet équipement destiné aux 18-35 ans, seuls, salariés, apprentis, étudiants boursiers, stagiaires de la formation professionnelle ou de la formation en alternance ou encore demandeurs d'emploi en recherche active d'emploi ou de formation, répond aux besoins de logement temporaire de ces jeunes en situation de mobilité.

En 2013, ce sont ainsi environ 80 jeunes qui auront été accueillis pour près de 12 000 nuitées.

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement avec la C.A.F. arrivant à échéance au 31 décembre, l'agrément sera renouvelé et le financement au titre de l'action socio-éducative reconduit.

C12 - PREVENTION

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS	290 830	230 180	- 60 650
Travaux de Modernisation - Programme annuel	11 800	3 400	- 8 400
Travaux de sécurité - Programme annuel	40 000	8 350	- 31 650
Matériels et mobilier	29 000	8 400	- 20 600
PRU - quartier Point du Jour - Construction d'un Accueil Collectif de Mineurs (solde)	210 030	210 030	
2 - FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS	4 000	4 000	
Cautions locatives	4 000	4 000	
TOTAUX GENERAUX	294 830	234 180	- 60 650

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :** **294 830 €**

Le programme d'investissement pour 2014 comprend pour l'ensemble du secteur :

- des crédits pour la construction de l'A.C.M Point du Jour : **210 030 €**
- des crédits d'acquisition de matériel et mobilier : **29 000 €**
- des crédits de travaux de maintenance, de modernisation et mise aux normes : **(11 800 € + 40 000 €) 51 800 €**
- des crédits pour cautions locatives : **4 000 €**

Les crédits de travaux de maintenance, de modernisation et mise aux normes seront destinés à des travaux de peinture et de réfection des sols aux A.C.M. Tauxelles et Marots, à l'aménagement de la circulation intérieure A.C.M. Jules Guesde et à des travaux de réfection de charpente à l'A.C.M Dumont.

La majorité des investissements concernant les équipements des A.C.M. sera proposée au financement de la C.A.F. de l'Aube qui constitue un partenaire privilégié en faveur de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Les recettes estimées sont de 20 150 € **(3 400 € + 8 350 € + 8 400 €)** en 2014.

Concernant l'opération spécifique de création d'un A.C.M au Point du Jour, ce projet bénéficiera de la participation des partenaires institutionnels de la Ville (A.N.R.U., Etat - D.D.U. 2102 et C.A.F) à hauteur de **210 030 €**.

13 – COMMERCE, ARTISANAT

Dans le cadre des objectifs fixés par le Plan d'Action Municipale 2009-2014, au titre du développement du commerce et de l'artisanat, la Ville maintient comme une priorité son objectif de développer un centre-ville commercialement attractif.

S'appuyant sur la requalification urbaine de ses espaces publics dans le Bouchon de Champagne, la cité possède désormais un cœur de ville plus attractif esthétiquement et humainement, vecteur de flux nouveaux et source d'une vitalité commerciale à fort potentiel de développement.

Pour preuves, **un tissu associatif en émergence**, avec de nouvelles associations de commerçants qui ont vu le jour durant l'année 2013 et d'autres à venir, et porteur d'initiatives originales, **un Comité Consultatif en exercice regroupant 15 commerçants**, élus et partenaires locaux, ayant pour vocation d'une part de nourrir la stratégie commerciale de la Ville par les échanges et le dialogue, d'autre part de participer à la réflexion sur des projets d'actions de dynamisation en faveur du commerce de proximité.

Cette dynamique est accompagnée et soutenue par la Ville, sous diverses formes : **une signature commerciale** « 1, 2, Troyes Shopping » synonyme d'incitation à consommer en ville pour les périodes du calendrier commercialement fortes ; des interlocuteurs dédiés, depuis 2011 (Manager et Assistant Manager), **promoteurs et relais du commerce de proximité**, interfaces entre la Ville et les commerçants ; **un programme d'animations à caractère événementiel**, générateurs de flux de chalands potentiels (fête de la gastronomie, fêtes de fin d'année) et de notoriété pour le cœur de ville.

Parallèlement, la Ville est l'interlocutrice privilégiée des commerçants du **marché central des Halles**, en les soutenant collectivement dans le cadre d'actions d'amélioration en faveur de l'accueil de la clientèle, de promotion de leur positionnement commercial. Les Halles demeurent ainsi l'un des rendez-vous quotidiens favoris des Troyens et un lieu incontournable pour les touristes. Fin 2013, 33 commerçants occupent l'ensemble des cases du marché.

B13 - COMMERCE ARTISANAT

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2013			PROJET BUDGET 2014		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
COMMERCE - ARTISANAT	149 100	391 200	242 100	162 550	365 000	202 450
GESTION DES HALLES	281 600	352 580	70 980	291 220	375 000	83 780
TOTAUX	430 700	743 780	313 080	453 770	740 000	286 230
écart 2014 / 2013				23 070	- 3 780	- 26 850
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>8 000</i>		<i>- 8 000</i>	<i>8 500</i>		<i>- 8 500</i>

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

453 770 €

① **Commerce-Artisanat**

162 550 €

Le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2014 est estimé à **162 550 €**.

Il se compose d'une enveloppe de 150 000 € destinée à la mise en œuvre du programme d'animations commerciales de l'année 2014, complété par les animations des fêtes de fin d'année.

Proposés depuis 2012, 3 temps forts, véritable triptyque commercial, rythment les saisons sous la signature « **1, 2, Troyes Shopping** ». Ils mettent en exergue le commerce de proximité, renforcent les périodes de soldes en incitant à consommer en Ville, facilitent l'accès au cœur de ville et développent des services attendus par les visiteurs.

En complément, des animations annuelles traditionnelles et récurrentes sont confirmées, telles la Foire au Jambon, la Fête de la Gastronomie, la Semaine du Goût...

Enfin, l'animation du Centre-Ville pendant les festivités de fin d'année demeure une opération d'envergure à forte valeur ajoutée pour densifier les flux, développer la notoriété du cœur de ville requalifié et associer attraits esthétiques et commerciaux.

Par ailleurs, une dotation de 7500 € sera consacrée au soutien de projets associatifs spécifiquement dédiés à l'animation de quartiers commerçants et des marchés troyens.

Les recettes, à hauteur de **365 000€**, correspondent en majeure partie aux redevances d'occupation du domaine public pour 360 000 € (droits de terrasse et droits de place des marchés) et par des redevances et des recettes diverses à hauteur de 5 000 €.

② **Gestion des Halles**

291 220 €

Le budget prévisionnel de fonctionnement de cette structure de commerces de proximité pour l'année 2014 est estimé à **291 220 €**.

Les postes de dépenses intègrent une hausse prévisionnelle des fluides de l'équipement (énergie, électricité et chauffage urbain) et maintiennent une enveloppe propre à la maintenance du site et au nettoyage des locaux.

La Ville soutient financièrement l'« Association d'Animation et de Promotion du Marché des Halles » et ses 33 membres tant sur le fonctionnement général de l'association - à hauteur de 10 000€ - que dans l'organisation d'événements spécifiques visant à dynamiser la fréquentation du marché par le développement de son attractivité.

Enfin, depuis le 1^{er} juillet 2013, l'ouverture et la fermeture des Halles sont désormais prises en charge dans le cadre de la délégation de service public du stationnement à TPA, Directeur Unique du Bâtiment.

Les recettes sont composées des loyers et des charges récupérables évaluées pour l'année 2014 à **375 000 €**.

C13 - COMMERCE ET ARTISANAT

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - HALLES HOTEL DE VILLE	192 350	3 000	- 189 350
Halles de l'Hôtel de Ville - Travaux de modernisation	20 000		- 20 000
Cautions	2 000	2 000	
Mise en conformité des Halles : Tranche 1 - Système de Sécurité Incendie (SSI) (solde)	170 350	1 000	- 169 350
2 - MARCHES EXTERIEURS	36 000	1 000	- 35 000
Marchés extérieurs - Travaux de modernisation	35 000		- 35 000
Cautions	1 000	1 000	
TOTAUX GENERAUX	228 350	4 000	- 224 350

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

228 350 €

① Halles de l'Hôtel de Ville

192 350 €

Parallèlement à la reprise en gestion directe des Halles, la Collectivité s'est engagée sur un plan de modernisation progressif du bâtiment dans son ensemble. Ainsi après des travaux d'éclairage et de mise en lumière du bâtiment, d'entretien au droit de la cage d'ascenseur, de peinture au niveau -1 réservé aux commerçants, la Ville prévoit-elle pour l'année 2014 un vaste programme de mise en conformité des installations électriques et des installations de ventilation du niveau -1. Il est par ailleurs prévu d'engager une opération de rénovation partielle de la couverture en zinc comprenant la mise en peinture de l'ossature fonte et éléments métalliques. La verrière située côté place Saint Rémi doit être dans ce cadre révisée et remise en peinture. La Ville souhaite à travers ces actions, redonner du lustre à cette ancienne « halle Baltard », renouveler des installations techniques vieillissantes et par là même, offrir un cadre plus attrayant pour les chalands et les occupants.

- Un budget de **170 350 €** est prévu pour la première phase de ces travaux.
- Une enveloppe de **20 000 €** est destinée à des **opérations ponctuelles de modernisation du site** et à l'achat d'une sono mobile.
- Enfin, **2 000 €** sont inscrits en dépenses et en recettes au titre des cautions liées à la gestion locative (cases des halles)

② Marchés extérieurs

36 000 €

La Ville accueille et organise plusieurs marchés de plein-air : le marché de centre-ville, le marché des Chartreux, le marché de terroir Jules Guesde et le marché nature des Marots.

A ce titre, et dans la continuité des travaux de mise aux normes électriques réalisés en 2013 sur l'espace public du marché des Halles, la Ville poursuit ses efforts d'amélioration des conditions d'accueil, de travail et de sécurité des commerçants non sédentaires en programmant une nouvelle opération identique sur la place Saint Rémy. Cette dépense est chiffrée à 35 000 €. **1000 €** sont inscrits en dépenses et en recettes au titre des cautions liées à la gestion locative (badges des bornes).

**14 – ECONOMIE, EMPLOI,
RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES**

B14 - ECONOMIE, EMPLOI, RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES
Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2013			PROJET BUDGET 2014		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
ACCUEIL EMPLOI	109 920	25 500	- 84 420	105 900	7 500	- 98 400
EMPLOIS INSERTION	421 890	267 000	- 154 890	424 300	258 120	- 166 180
TOTAUX	531 810	292 500	- 239 310	530 200	265 620	- 264 580
écart 2014 / 2013				- 1 610	- 26 880	- 25 270
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>381 190</i>		<i>- 381 190</i>	<i>340 200</i>		<i>- 340 200</i>
<u>POUR MEMOIRE</u> (hors mouvements d'ordre)						
BUDGET ANNEXE PATRIMOINE INDUSTRIEL	22 970	64 440	41 470	19 940	63 640	43 700
<u>dont</u> :						
charges courantes	4 600			3 800		
taxes foncières	13 000			13 000		
intérêts des emprunts	5 370			3 140		
loyers et remboursements de charges		55 000			55 000	
Autres recettes		9 440			8 640	
écart 2014 / 2013				- 3 030	- 800	2 230

Le Budget 2014 du secteur Economie, Emploi et relations avec les entreprises se caractérise par une triple volonté :

- Poursuivre le soutien à l'emploi et à la formation professionnelle aux côtés du Grand Troyes et de la Région ;
- Favoriser l'insertion durable des publics en difficulté par une utilisation ciblée des mesures pour l'emploi ;
- Accompagner le soutien aux jeunes créateurs d'entreprise et le développement économique aux côtés du Grand Troyes.

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

530 200 €

① Accueil Emploi

105 900 €

Le projet de budget de fonctionnement du service Accueil Emploi, retient, hors frais de personnel, des charges courantes estimées à **105 900 €** contre 109 920 € en 2013, et des recettes escomptées pour **7 500 €** contre 25 500 € en 2013.

Dans la continuité du Budget 2013, le service poursuit les actions déployées dans le cadre de la plateforme « emploi insertion » au titre du dispositif des Points Conseil Emploi du Grand Troyes, selon trois axes opérationnels :

1. **L'organisation d'actions de recrutement et d'information sur les formations**, sous la forme de « mini forums emploi » organisés dans les maisons de quartier, en collaboration étroite avec les partenaires locaux tels que la Mission Locale, le Pôle-Emploi, la C.C.I.T.A. ainsi que les fédérations d'employeurs (C.G.P.M.E., M.E.D.E.F.....).
2. **L'appui aux recrutements dans le cadre des travaux de rénovation urbaine et l'accompagnement des cadres demandeurs d'emploi** en collaboration avec les acteurs publics et associatifs locaux (COMPETENCE 3, EGEE...).
3. Enfin, **les ateliers d'initiation à l'utilisation d'internet** et le développement de la **Formation ouverte à distance (F.O.A.D.)**, dispensée tant dans les maisons de quartier qu'à l'hôtel de ville au sein des **Points d'accueil à la téléformation (P.A.T.)**.

A ces actions directes, s'ajoute évidemment le soutien par voie de subventions au tissu associatif : **la Mission Locale**, dédiée aux jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, et les associations intermédiaires **Boutique Boulot** et **Boutique Boulot maison**, pour lesquelles la ville propose pour 2014, l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant global de 105 000 €.

La baisse des recettes, quant à elle, est la conséquence comptable du passage progressif du Service Accueil emploi avec ses effectifs, sous l'autorité du Grand Troyes, devenant le Point Conseil Emploi de Troyes. Deux nouveaux agents municipaux intégreront la Communauté d'agglomération en 2014. A cet effet, les aides au titre du C.U.C.S. et de la contribution du FSE seront versées au nouvel employeur, le Grand Troyes. Il convient cependant de mettre en perspective cette perte de recettes avec la diminution davantage significative des charges salariales pour la Ville, du fait des mutations individuelles.

De plus, cette baisse intègre une diminution de la participation de la Région dans la prise en charge des heures de formation à distance (de 140h initialement à 114h à présent).

🔗 **Emploi Insertion**

424 300 €

Face à la crise économique et ses répercussions dans le domaine de l'Emploi, la Collectivité a décidé de poursuivre la politique qu'elle a engagée depuis de nombreuses années en faveur de l'insertion professionnelle.

A ce titre le budget prévisionnel 2014 maintient un volume de dépenses de **424 300 €**, contre 421 890 €, en 2013 consacrés :

- A la rémunération, la formation et les déplacements de l'ensemble des personnels recrutés sous **contrat emplois aidés** : Contrat Emploi d'Avenir (10 postes), Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (7 postes) et Adulte-Relais (2 postes),
- Au versement de la subvention à l'Association Intermédiaire **Boutique Boulot** dans le cadre de la gestion et du suivi des personnes évoluant sur le chantier d'insertion professionnelle installé aujourd'hui sur le site des Moulins et les Jardins de Cocagne.

- A la reconduction du **marché public d'insertion** professionnelle en partenariat avec les Sociétés Troyes Habitat et Mon Logis et relatif à l'entretien des espaces extérieurs ouverts au public des quartiers entrant dans le cadre du Plan de Rénovation Urbaine.

Pour l'année 2014, la Ville de Troyes a privilégié davantage le recours au dispositif des Contrats Emploi d'Avenir, avec 5 recrutements supplémentaires basés sur la base de 35 heures hebdomadaires, par rapport au Contrat d'Accompagnement à l'Emploi dont l'effectif est maintenu néanmoins à 7 postes.

Ainsi se présente le budget Economie, Emploi, Relations avec les Entreprises.

③ Budget annexe Patrimoine Industriel

19 940 €

Avec des tarifs délibérément inchangés en 2014, la Ville poursuit pour un dernier exercice le soutien aux jeunes créateurs d'entreprises troyens. Le budget affiché est néanmoins en légère baisse par rapport à 2013, la Collectivité prenant en compte la fermeture annoncée de l'Hôtel d'entreprises dans le cadre de la construction par la Communauté d'Agglomération du nouvel Hôtel d'entreprise sur le site du parc du Grand Troyes, à compter de 2015.

Le volume des dépenses consacrées au budget 2014 s'élève à **19 940 €** constituées des charges courantes, taxes foncières et des intérêts des emprunts. Les recettes, quant à elles, sont estimées à **63 640 €**, constituées essentiellement des loyers et remboursements de charges pour **55 000 €**, faisant progresser le résultat de plus de 5%.

C14 - ECONOMIE, EMPLOI, RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
POLE GARE	109 805		- 109 805
Etudes d'accompagnement de l'aménagement du quartier gare	48 000		- 48 000
Subventions d'équipement à verser pour la mise en accessibilité des quais de la gare	61 805		- 61 805
 <i>Pour mémoire</i>			
<i>Aménagement du site des Moulins (parc) : passerelle, jardins familiaux et pédagogiques, platelage bois, entrée Bas Trévois</i>	238 100		- 238 100
<i>Aménagement du site des Moulins (bâtit) : mesures conservatoires Maison des Maraîchers et restauration des annexes</i>	281 220	35 360	- 245 860
 TOTAUX BUDGET PRINCIPAL	 109 805		 - 109 805
 <u>POUR MEMOIRE :</u>			
BUDGET ANNEXE DU PATRIMOINE INDUSTRIEL	45 700	2 000	- 43 700
Modernisation hôtel d'entreprises			
Remboursement annuel du capital de la dette	43 700		- 43 700
Dépôts et cautionnements	2 000	2 000	
 TOTAUX GENERAUX BUDGETS PRINCIPAL/ANNEXE	 155 505	 2 000	 - 153 505

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

109 805 €

Pôle Gare

109 805 €

Dans la continuité de l'étude de programmation réalisée pour le compte de l'ensemble des partenaires concernés par le pôle Gare et dont le Grand Troyes a pris la maîtrise d'ouvrage, la Ville de Troyes a engagé une réflexion sur la connexion de celui-ci avec les quartiers environnants.

Une enveloppe globale en investissement de **109 805 €** se décompose comme suit :

- o Une première enveloppe de **48 000 €** est inscrite au Budget 2014 pour financer les études préalables à la définition du programme de travaux
- o Une deuxième enveloppe de **61 805 €** versée sous forme de subvention sera consacrée à la mise en accessibilité des quais de la gare

**15 – SERVICES GENERAUX - FINANCES,
COMMANDE PUBLIQUE, PROTOCOLE,
POLICE MUNICIPALE**

B15 - SERVICES GENERAUX

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2013			PROJET BUDGET 2014		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
DIRECTION DES FINANCES	641 230	1 134 860	493 630	578 725	1 387 050	808 325
AFFAIRES JURIDIQUES	231 890	50 000	- 181 890	230 020	50 000	- 180 020
CENTRE DE RESSOURCES D'INFORMATION	55 930		- 55 930	57 510	1 300	- 56 210
RESSOURCES HUMAINES ET ELUS	1 825 870	212 000	- 1 613 870	1 782 540	125 000	- 1 657 540
SYSTEMES D'INFORMATION - ARCHIVES	527 940	21 200	- 506 740	522 220	1 200	- 521 020
ADMINISTRATION GENERALE	1 261 060		- 1 261 060	1 348 930		- 1 348 930
LOGISTIQUE	445 240	6 300	- 438 940	478 460	3 000	- 475 460
FETES ET CEREMONIES	8 870	49 315	40 445	8 660	74 320	65 660
COMMUNICATION - PROTOCOLE	329 945	12 000	- 317 945	361 450		- 361 450
POLICE MUNICIPALE	233 440	5 000	- 228 440	232 030	3 000	- 229 030
SOUS-TOTAUX	5 561 415	1 490 675	- 4 070 740	5 600 545	1 644 870	- 3 955 675
REMUNERATIONS PERSONNEL PERMANENT	39 815 000	148 420	- 39 666 580	41 290 000	83 470	- 41 206 530
PRODUITS GLOBALISES (impôts et dotations)		65 590 110	65 590 110		67 048 880	67 048 880
TOTAUX	45 376 415	67 229 205	21 852 790	46 890 545	68 777 220	21 886 675
écart 2014 / 2013				1 514 130	1 548 015	33 885
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>836 580</i>		<i>- 836 580</i>	<i>736 300</i>		<i>- 736 300</i>

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

46 890 545 €

Certains services ont une activité qui n'est rattachée à aucun secteur en particulier. Ces services dits « généraux » participent à l'activité de l'ensemble de la collectivité compte tenu de leur nature transversale. Ainsi, les tableaux **B15 et C15** affichent les crédits alloués à ces services fonctionnels.

Concernant tout d'abord les **dépenses de fonctionnement (tableau B15)**, les besoins des services généraux (hors personnel permanent de tous les secteurs) restent relativement stables à **5 600 545 €** contre 5 561 415 € en 2013. Les recettes de fonctionnement (hors impôts et dotations), quant à elles progressent sensiblement, de 1 490 675 € en 2013 à **1 644 870 €** en 2014, notamment en raison du regroupement au sein de la Direction des Finances de toutes les conventions de service partagé avec le Grand Troyes.

① Finances :

578 725 €

Le budget de **578 725 €** correspond essentiellement au financement de frais généraux des services (cotisations, frais de recouvrement, pertes sur créances irrécouvrables...). Les recettes attendues, à hauteur de **1 387 050 €**, comprennent la part transversale du Contrat Enfance Jeunesse versée par la C.A.F. ainsi que les remboursements du Grand Troyes relatifs aux conventions de service partagé citées ci-dessus.

② Affaires juridiques :

230 020 €

Les besoins de ce service sont assez récurrents et par conséquent les crédits alloués sont tout aussi stables. Ce budget est doté pour l'essentiel de dépenses afférentes aux contrats d'assurance (157 000 €), aux frais d'annonce et insertion (30 000 €) et aux frais d'actes et contentieux potentiels (33 000 €).

Le budget affiché en recette demeure identique à celui de 2012 (**50 000 €**) et correspond à des remboursements des assureurs et des tiers dans le cadre des réclamations pré-contentieuses liées aux dommages occasionnés au domaine public communal ou au personnel municipal.

③ Centre de Ressources et d'Information (Documentation) : **57 510 €**

Exclusivement composé de dépenses en matière de documentation technique, et notamment d'abonnement, ce poste subit la hausse naturelle de l'augmentation des prix.

④ Ressources humaines et élus : **1 782 540 €**

Cette ligne regroupe les dépenses de fonctionnement autres que celles portant sur la rémunération du personnel permanent (frais de formation, prestations d'action sociale, cotisation F.I.P.H.F.P., annonces, médecine du travail...) ainsi que les indemnités et les frais de formation de l'ensemble des élus composant le Conseil Municipal.

⑤ Systèmes d'information et archives : **522 220 €**

Ce budget essentiellement composé de dépenses de « télécommunications » (abonnements de téléphonie fixe ou mobile, accès internet), et de maintenance pour l'ensemble des logiciels « métier » (Etat Civil, Finances, RH, Urbanisme...), reste stable par rapport à 2013.

⑥ Administration générale : **1 348 930 €**

De nouvelles prestations dans les équipements existants ou dans de nouveaux équipements sont la conséquence d'une hausse limitée des dépenses en matière de nettoyage de locaux. L'essentiel est confié à des entreprises spécialisées sur marchés publics.

⑦ Logistique : **478 460 €**

Stables par rapport à 2013, ces dépenses sont dédiées à l'entretien et réparation des véhicules de service ainsi qu'aux achats de carburants.

⑧ Fêtes/cérémonies :

8 660 €

Ce service gère les demandes de locaux et de matériels d'organismes publics/privés ou de particuliers. **8 660 €** sont inscrits en dépenses (hors personnel permanent et fluides notamment). Si les dépenses sont stables, les recettes affichent une hausse et passent à **74 320 €** notamment en raison d'une optimisation des mises à dispositions des salles.

⑨ Communication – Protocole :

361 450 €

Cette ligne affiche une légère hausse par rapport à 2013 en raison d'une subvention versée dans le cadre du soixante-dixième anniversaire de la libération de Troyes.

⑩ Police municipale :

232 030 €

Comme annoncé au Budget 2013, l'année qui s'achève aura vu :

- le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance relancé, avec une concertation renforcée entre les partenaires institutionnels œuvrant en matière de sécurité et de tranquillité publiques,
- la validation de la convention de coordination renouvelée entre la Police Municipale et la Police Nationale, qui sera signée au premier semestre 2014,
- enfin un dispositif de vidéoprotection enrichi de 3 nouvelles caméras dont le comité d'éthique a acté au mois de décembre les bons résultats.

Dans la continuité, le Budget 2014 prend acte de ces progrès et poursuit le soutien des missions mises en œuvre par la Police Municipale, avec un budget de fonctionnement global de **232 030 €**, stable par rapport au BP 2013.

La Police Municipale de Troyes sera soutenue dans l'ensemble de ses missions de protection de la population, de surveillance de la voie publique, de police administrative et d'encadrement des animations et manifestations.

Enfin une recette de **3 000 €** correspond au remboursement sollicité des propriétaires de véhicules-épaves mis en fourrière. Un travail d'enlèvement en nombre ayant été réalisé ces deux dernières années, l'année 2014 devrait compter moins de véhicules à traiter.

① Rémunération du personnel permanent : 41 290 000 €

La masse salariale affiche pour l'année 2014 une évolution de **3,80 %** par rapport à l'exercice budgétaire précédent, dont **2,85 %** au titre de dépenses obligatoires répondant à des dispositions réglementaires :

- Les réformes statutaires et catégorielles annoncées en 2014 (GIPA : garantie individuelle du pouvoir d'achat, revalorisation indiciaire des agents de la catégorie C, ...)
- La hausse annuelle des cotisations retraites pour les fonctionnaires et contractuels, la prise en compte de la revalorisation du S.M.I.C., auxquelles s'ajoute la suppression de la journée de carence en cas de maladie au 1^{er} janvier 2014 ;
- L'organisation des élections municipales et européennes en mars et mai 2014 ;
- L'incidence budgétaire pour la mise en œuvre des rythmes scolaires à partir de septembre 2014, réforme qui va nécessiter le recours supplémentaire à des intervenants extérieurs pour les activités extra-scolaires, et une nouvelle organisation en matière de personnel adaptée au nouveau mode de fonctionnement des établissements élémentaires de la Ville de Troyes ;
- L'effet de report sur le Budget Primitif 2014 des dépenses imprévues au Budget Primitif 2013 liées à des réformes de fin d'année : celles de l'Indemnité Spécifique de Service (décret du 27 décembre 2012) et de l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (arrêté du 24 décembre 2012) et la hausse supplémentaire de la cotisation retraite C.N.R.A.C.L. au 1^{er} janvier 2013 de 1,45 % (Décret du 28 décembre 2012).

La différence entre l'augmentation globale des dépenses en matière de personnel et l'effet des mesures statutaires, soit 0,95 %, s'explique principalement par l'effet du « Glissement Vieillesse Technicité – G.V.T. » qui correspond au déroulement normal de la carrière des agents (avancements d'échelons et de grades...), mais également la prise en compte des variations liées au mouvement des effectifs :

- La reprise au 1^{er} janvier 2014 de 5,3 postes relevant du Centre Municipal d'Action Sociale (C.M.A.S.) pour l'exercice de missions pour le compte de la Ville de Troyes, incidence budgétaire qui viendra en déduction de la contribution de cet établissement rattaché ;
- Cette évolution de 0,95 % est cependant à pondérer par l'effet d'une diminution des charges de personnel en raison de la prévision de 7 départs d'agents non remplacés au cours de l'année 2014.

A périmètre constant (hors transfert et reprise des personnels, dispositions réglementaires), l'évolution des charges de personnel est limitée à +1,20 % par rapport au Budget 2013. Cette hausse des dépenses en matière de personnel en 2014 reste modérée notamment par les effets conjugués d'une gestion rigoureuse des effectifs (remplacement non systématique des agents absents, resserrement de l'encadrement ...), le partage des ressources humaines dans le cadre de la mutualisation des services fonctionnels avec le C.M.A.S. et le Grand Troyes.

12 Produits globalisés :

67 048 880 €

Ceux-ci, également mentionnés dans le **tableau B15** comprennent notamment les produits fiscaux et les dotations de l'Etat, soit :

- Le produit des contributions directes (compte 731) : 28 802 000 €
- Les dotations de compensation et de solidarité versées par le Grand Troyes (comptes 732) : 11 581 660 €
- La dotation globale de fonctionnement y compris la D.S.U. (comptes 741) : 21 936 000 €
- Les diverses dotations et attributions de compensation versées par l'Etat ou le Département (c. 746, 748) : 2 199 220 €
- La taxe sur l'électricité (compte 7351) : 1 200 000 €
- Les impôts sur les spectacles (compte 7363) : 50 000 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière (compte 7381) : 1 100 000 €
- La taxe locale sur la publicité extérieure (compte 7368) : 180 000 €

C15 - SERVICES GENERAUX

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - EQUIPEMENTS INFORMATIQUES - PROGRAMMES ANNUELS	464 500		- 464 500
Informatique - matériels	159 500		- 159 500
Informatique - logiciels	250 000		- 250 000
Informatique - réseaux - travaux	55 000		- 55 000
2 - MATERIELS ET MOBILIER	38 600	2 500	- 36 100
Equipement des services	12 000		- 12 000
Protocole - matériels	6 600		- 6 600
Protocole - réhabilitation de lieux de mémoire	5 000	2 500	- 2 500
Fêtes et cérémonies - programme exceptionnel renouvellement mobilier et matériel	15 000		- 15 000
3 - MOYENS GENERAUX	310 800	6 300	- 304 500
Matériel de transport	200 000	6 300	- 193 700
Grosses réparations et moyens techniques	26 000		- 26 000
Reprographie - renouvellement de matériel	84 800		- 84 800
4 - POLICE MUNICIPALE	107 000	59 830	- 47 170
Matériel et moyens techniques	15 000		- 15 000
Vidéoprotection - Tranche 5	92 000	59 830	- 32 170
5 - CREDITS GLOBALISES	50 000		- 50 000
Etudes	50 000		- 50 000
6 - RECETTES GLOBALISEES		11 550 000	11 550 000
Fonds de compensation de la TVA		2 100 000	2 100 000
Versement sur amendes de police		1 000 000	1 000 000
Taxe locale d'équipement		450 000	450 000
Cessions d'immobilisations		1 000 000	1 000 000
Programme d'emprunts		7 000 000	7 000 000
TOTAUX GENERAUX	970 900	11 618 630	10 647 730

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

970 900 €

❶ Systèmes d'information :

464 500 €

La section d'investissement détaillée au **tableau C15** reprend en premier lieu les dépenses liées aux équipements informatiques pour 214 500 € (**159 500 € + 55 000 €**), qui intègrent la poursuite du plan de renouvellement du matériel informatique et les efforts en faveur du développement des nouvelles technologies sur le territoire de la Commune (Fibre optique...). Un effort particulier, à partir de cette année 2014, est constaté sur le poste des licences et logiciels nécessaires annuellement au fonctionnement de la Collectivité, pour le renouvellement de certains des logiciels « métiers » en service depuis plus d'une dizaine d'années (**250 000 €**).

❷ Matériel et mobilier :

38 600 €

Les lignes présentées concernent l'acquisition de moyens matériels et mobiliers nécessaires, soit à l'équipement des services généraux de la Collectivité (**12 000 €**), soit à la mise à disposition par le Protocole ou le service Fêtes et Cérémonies pour 21 600 € (**6 600 € + 15 000 €**). Une ligne présente également les crédits destinés à des travaux de restauration du monument aux Morts du cimetière (**5 000€** avec un financement attendu de l'Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre à 50%, soit 2 500 €).

❸ Moyens généraux :

310 800 €

Il s'agit, pour une première partie de 226 000 € (**200 000 € + 26 000 €**) avec **6 300 €** de recettes attendues sur la vente de matériels réformés), de crédits destinés au renouvellement de véhicules, avec toujours une attention particulière dans la proportion de choix de véhicules à énergie « propre », notamment les véhicules électriques, ainsi que de crédits destinés aux grosses réparations du parc automobile. Dans une seconde partie (**84 800 €**), les crédits proposés concernent le renouvellement du parc de photocopieurs du service de reprographie de la collectivité, matériels en service depuis 2007.

④ Police municipale :

107 000 €

Concernant le budget d'investissement de la Police Municipale, une première ligne est destinée à l'acquisition de 25 gilets pare-balles (15 000 €), ce matériel devant être renouvelé tous les 5 ans.

Le second point porte sur la poursuite du déploiement du système de **vidéo-protection**, progressivement mis en place depuis 2006 sur les espaces de la commune ouverts au public. Après ceux inscrits en 2013 pour l'installation de caméras ciblées prioritairement dans les quartiers de la Politique de la Ville, les crédits 2014, affichés à **92 000 €** (et 81 250 € en fonctionnement pour la maintenance du matériel), sont destinés à l'installation d'une quinzaine de caméras supplémentaires, dont 6 prévues sur le premier semestre 2014.

Les financements attendus (**59 830 €**) pour l'ensemble des 15 caméras à installer sont ceux de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (A.C.S.E.) au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.).

⑤ Crédits globalisés :

50 000 €

Des crédits d'études globalisés, d'un montant de **50 000 €**, serviront à alimenter les différents secteurs de la Collectivité ayant exprimé des besoins éventuels d'études pour la définition ou la précision de futures opérations d'investissement. Ils seront ainsi progressivement engagés sur l'exercice 2014, au fur et à mesure des besoins réels exprimés et de l'avancée des contextes opérationnel et budgétaire de chacun des secteurs de la Collectivité.

⑥ Recettes globalisées :

11 550 000 €

Les ressources d'investissement rattachées aux services généraux contribuent à l'équilibre général du budget et s'élèvent à **11 550 000 €**, comprenant notamment :

- le fonds de compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) assis sur les dépenses d'investissement de 2013: 2 100 000 €
- le versement effectué par l'Etat au titre des amendes de police : 1 000 000 €
- la taxe d'aménagement (ex. taxe locale d'équipement) : 450 000 €
- le programme prévisionnel de cessions immobilières : 1 000 000 €
- et enfin, le programme d'emprunt globalisé : 7 000 000 €

Ainsi, se présentent les prévisions budgétaires afférentes aux besoins des services généraux pour l'exercice 2014.

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

D1 - BUDGET PRINCIPAL - MOUVEMENTS REELS
RECAPITULATION PAR COMMISSION

Montants exprimés en Euros

COMMISSIONS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
ANIMATION DE LA CITE, CULTURE, PATRIMOINE HISTORIQUE, VIE ETUDIANTE	1 963 660	401 090	3 897 350	1 176 750
AFFAIRES SOCIALES	1 310 600	607 080	2 828 840	4 086 000
ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE	899 020	59 360	4 539 260	392 700
PROMOTION DE LA VILLE, TOURISME, POLITIQUE DES LABELS	10 000		983 520	77 500
DEPLACEMENTS URBAINS, CIRCULATION, VOIRIE, MAINTENANCE DES BATIMENTS	8 023 090	4 132 860	2 518 390	279 400
ENSEIGNEMENT, JEUNESSE, CONSEIL MUNICIPAL JEUNES	703 095	122 070	2 949 275	1 373 390
POLITIQUE DES QUARTIERS ET DE PROXIMITE, CONSEILS DE QUARTIERS	432 870	243 910	131 800	372 990
SPORTS ET LOISIRS	2 731 060	803 120	1 256 600	969 900
FOIRE DE MARS, PROTECTION ET GESTION ANIMALE	14 100		405 970	185 000
URBANISME, RENOUVELLEMENT URBAIN	1 399 750	202 330	1 174 550	1 206 980
REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS	523 000	185 500		
PREVENTION	294 830	234 180	1 412 600	742 300
COMMERCE, ARTISANAT	228 350	4 000	453 770	740 000
ECONOMIE, EMPLOI, RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES	109 805		530 200	265 620
SERVICES GENERAUX	970 900	11 618 630	46 890 545	68 777 220
A - TOTAUX COMMISSIONS	19 614 130	18 614 130	69 972 670	80 645 750
B - CHARGE DE LA DETTE	8 018 000	189 300	1 877 980	33 600
C - TOTAUX BUDGET PRINCIPAL	27 632 130	18 803 430	71 850 650	80 679 350
D - RAPPEL INVESTISSEMENT			27 632 130	18 803 430
E - EQUILIBRE GENERAL			99 482 780	99 482 780
	<i>(Mouvements réels)</i>			

CALCUL DE L'AUTOFINANCEMENT	RAPPEL BP 2013		PROJET 2014	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	69 690 680	78 537 600	71 850 650	80 679 350
soit.....		8 846 920		8 828 700
déduction du remboursement net de la dette	8 030 000	183 080	8 018 000	189 300
soit.....	7 846 920		7 828 700	
soit AUTOFINANCEMENT NET		1 000 000		1 000 000

TABLEAU D1 – BUDGET PRINCIPAL – MOUVEMENTS REELS – Récapitulation par commission

Décrivant les conditions de formation de l'équilibre du Budget Principal, le **tableau D1** reprend l'ensemble des données chiffrées présentées précédemment. Il retrace ainsi tous les mouvements réels affectant, tant en dépenses qu'en recettes les deux sections de fonctionnement et d'investissement.

	2014			2013			Ecart 2014/2013		
	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	27 632 130	71 850 650	99 482 780	27 090 470	69 690 680	96 781 150	541 660	2 159 970	2 701 630
Recettes	18 803 430	80 679 350	99 482 780	18 243 550	78 537 600	96 781 150	559 880	2 141 750	2 701 630
Résultat	- 8 828 700	8 828 700	-	- 8 846 920	8 846 920	-	18 220	- 18 220	-

Le résultat de fonctionnement attendu à fin 2014 est estimé à **8 828 700 €**, quasi stable par rapport au Budget Primitif 2013 (- 18 220 €).

La persistance des efforts de gestion entrepris par la Ville depuis plusieurs années pour maîtriser ses dépenses courantes et optimiser la recherche de recettes, malgré un contexte économique contraint, permet de nouveau de dégager en 2014 un **autofinancement** maintenu à hauteur de **1 000 000 €**, déduction faite du remboursement net de la dette (7 828 700 €).

D2 - BUDGET PRINCIPAL - AUTRES MOUVEMENTS COMPTABLES

Montants exprimés en Euros

NATURE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 - AU SEIN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
Emprunts assortis option de tirage				
2 - ENTRE SECTIONS	428 800	9 257 500	9 257 500	428 800
Charges à répartir	328 800	200 000	200 000	328 800
Travaux en régie	100 000			100 000
Amortissement de biens renouvelables		2 533 200	2 533 200	
Virement à la section d'investissement		6 524 300	6 524 300	
TOTAUX GENERAUX	428 800	9 257 500	9 257 500	428 800

TABLEAU D2 – BUDGET PRINCIPAL – AUTRES MOUVEMENTS COMPTABLES

Diverses opérations d'ordre ou purement comptables complètent les mouvements réels qui viennent d'être examinés. Celles-ci sont retracées dans le **tableau D2**.

Il s'agit des mouvements rattachés aux opérations d'ordre entre sections (fonctionnement/investissement) pour un montant total de **9 257 500 €** comprenant :

- les charges à répartir ;
- les travaux effectués en régie sur des interventions d'investissement ;
- les dotations aux amortissements ;
- ainsi que le virement à la section d'investissement permettant d'assurer l'équilibre entre les deux sections pour un montant de **6 524 300 €**.

En définitive, ces mouvements comptables s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de **9 686 300 €**.

D3 - EQUILIBRE GENERAL

Montants exprimés en Euros

LIBELLES	DEPENSES			RECETTES		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
A - BUDGET PRINCIPAL						
1 - CHARGE DE LA DETTE	8 018 000	1 877 980	9 895 980	189 300	33 850	223 150
2 - MOUVEMENTS REELS	19 614 130	69 972 670	89 586 800	18 614 130	80 645 500	99 259 630
SOUS TOTAUX	27 632 130	71 850 650	99 482 780	18 803 430	80 679 350	99 482 780
3 - OPERATIONS D'ORDRE	428 800	9 257 500	9 686 300	9 257 500	428 800	9 686 300
TOTAUX BUDGET PRINCIPAL	28 060 930	81 108 150	109 169 080	28 060 930	81 108 150	109 169 080
B - BUDGETS ANNEXES (hors virement)						
1 - PATRIMOINE INDUSTRIEL	45 700	52 640	98 340	34 700	63 640	98 340
2 - STATIONNEMENT PAYANT	516 890	2 507 910	3 024 800	2 960 300	64 500	3 024 800
TOTAUX TOUS BUDGETS	28 623 520	83 668 700	112 292 220	31 055 930	81 236 290	112 292 220

TABLEAU D3 – ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

A l'issue de l'examen du projet de Budget pour 2014 et des différents tableaux analysés précédemment, le **tableau D3** présente l'équilibre général du Budget, Budgets Annexes inclus :

➤ **Pour le Budget Principal**, cet équilibre se présente ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Charge de la dette	9 895 980 €	223 150 €
Section d'investissement	19 614 130 €	18 614 130 €
Section de fonctionnement	69 972 670 €	80 645 500 €
Totaux mouvements réels	99 482 780 €	99 482 780 €
Opérations d'ordre et comptables	9 686 300 €	9 686 300 €
TOTAUX GENERAUX	109 169 080 €	109 169 080 €

➤ **Pour leur part, les Budgets Annexes** sont arrêtés à :

PATRIMOINE INDUSTRIEL	98 340 €	98 340 €
STATIONNEMENT	3 024 800 €	3 024 800 €

En conclusion, le total consolidé tous budgets confondus s'élève à **112 292 220 €**.

Ainsi se présente le Budget Primitif pour l'exercice 2014 sur lequel il appartient au Conseil Municipal de se prononcer à travers diverses décisions soumises maintenant à votre approbation.